

Étude des crédits 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale



Volet Solidarité sociale et Action communautaire

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Volet Solidarité sociale et Action communautaire

Solidarité Sociale

13. Pour chacun des programmes suivants, fournir le nombre de demandes et le nombre de bénéficiaires par région et par sexe pour 2022-2023 et la prévision pour 2023-2024 :
 - a. Programme d'aide et d'accompagnement social- Action;
 - b. Programme d'aide et d'accompagnement social – Réussir;
 - c. Programme Objectif-Emploi;
 - d. Programme d'aide sociale;
 - e. Programme de solidarité sociale;
 - f. Programme de revenu de base.

14. Pour le programme d'aide sociale, le programme de solidarité sociale et le programme de revenu de base, indiquer pour 2022-2023:
 - a. Le taux d'acceptation des demandes;
 - b. Le nombre de demandes de révision administrative, selon le motif.
 - c. Le nombre de cas tranchés par le Tribunal administratif du Québec, selon le motif;
 - d. Le nombre de cas acceptés en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre, selon le motif.

15. L'effectif selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers, par agent, pour chacun des centres locaux d'emploi, et des bureaux de Services Québec, pour les années 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024.

16. Nombre de prestataires de la sécurité du revenu, mensuellement, pour 2022-2023 (Programme objectif-emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale et Programme de revenu de base) et les prévisions du nombre de prestataires pour 2023-2024.

17. Coût de l'indexation des prestations, par programme du ministère, pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024.

18. État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :
 - a) Répartition des prestataires avec contraintes sévères à l'emploi, selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à 12 mois ;
 - b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi, en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes ;
 - c) Répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataire, chambreur, logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménage ;
 - d) Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une ;
 - e) Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire ;
 - f) Évolution mensuelle de la répartition des adultes non disponibles à l'emploi, selon les critères suivants :
 - i. État de santé ;
 - ii. État de grossesse ;
 - iii. Garde d'enfants d'âge préscolaire ou garde d'enfants handicapés ;
 - iv. Critère de 55 ans ;
 - v. Partage du logement avec une personne qui requiert des soins constants ;
 - vi. Attente de traitement d'une demande d'admission au Programme de soutien financier.
 - g) Nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré ;
 - h) Nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés ;
 - i) Nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle ;
 - j) Nombre de révisions et d'appels, selon le motif et la décision ;

- k) Nombre de personnes qui ont demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision ;
 - l) Liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
 - m) Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec ainsi que le délai de référence ;
 - n) Nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes du Québec et l'économie générée en 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024 ;
 - o) Nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
 - p) Bilan du budget et des dépenses pour le programme d'allocation-logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour les années 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024.
19. Nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.
 20. Nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.
 21. Le nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi, mais dont la demande a été refusée pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024;
 22. Le nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi, mais dont la demande a été refusée pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.
 23. Le délai d'attente pour l'évaluation au bureau médical pour se faire reconnaître une contrainte sévère à l'emploi en 2022-2023 et pour les deux années précédentes.
 24. Le nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi, dont la demande a été refusée, mais qui ont ensuite gagné en appel pour 2022-2023, ventilé par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024;
 25. Le nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi, mais dont la demande a été refusée, mais qui ont ensuite gagné en appel pour 2022-2023 ventilé par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024;
 26. Qui compose le comité médical du MTESS qui a décidé, en juillet 2022, de dresser une nouvelle liste des diagnostics évidents qui permet un accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale ? Est-ce que le MSSS a été consulté ? Pourquoi la liste a-t-elle été réduite ?
 27. Pour 2020-2021 et 2021-2022, combien de personnes, pour chacun de ces diagnostics, ont bénéficié de l'accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale avant que la liste soit réduite ?
 - d'autisme;
 - de schizophrénie
 - de bipolarité.
 28. Pour les personnes ayant une dette envers le ministère, veuillez nous fournir les renseignements suivants :
 - a. Le nombre de personnes ayant une dette envers le Ministère ventilé par âge, région, raison et revenu principal;
 - b. La somme des dettes envers le Ministère ventilée par âge, région et sexe;
 - c. Le nombre de personnes prestataires d'un programme d'aide du ministère ayant une dette envers le ministère, ventilé par raison de la dette;
 - d. Le taux d'intérêt chargé aux personnes ayant une dette envers le ministère en 2021-2022;2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024;
 - e. Le nombre de dettes dûes à une erreur administrative;
 29. Pour 2022-2023 :
 - a. Combien de prestataires ont quitté le Québec plus de 15 jours dans un mois de calendrier ?
 - b. Combien de prestataires louent un appartement incluant deux chambres et combien incluant trois chambres ?
 - c. Combien de prestataires ont déclaré des revenus de travail et quelles sommes ont été récupérées

- par le MESS à la suite de la déclaration de ces revenus de travail ?
- d. Combien de prestataires sans contrainte à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 140 000 \$?
 - e. Combien de prestataires sans contrainte à l'emploi ont déclaré posséder des biens qui avaient une valeur combinée nette de 500 000 \$?
 - f. Combien de prestataires avec contraintes sévères à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 203 000 \$?
 - g. Combien de prestataires sans logement ont fréquenté un centre de désintoxication ?
 - h. Combien de prestataires avec logement ont fréquenté un centre de désintoxication ?
 - i. Combien de jeunes ont bénéficié du programme Alternative jeunesse ?
 - j. Combien de jeunes de moins de 25 ans ont fait une demande d'aide de dernier recours ?
 - k. Combien de personnes sans contrainte à l'emploi ont fait une demande d'aide de dernier recours ?
 - l. Combien de jeunes de moins de 29 ans sans contrainte à l'emploi ont fait une demande d'aide de dernier recours ?
 - m. Combien de prestataires sans contrainte ont déclaré être en couple et quel est le montant total ayant été prélevé ou retiré de leur prestation d'aide de dernier recours ? Fournir la moyenne par prestataire et une ventilation par région.
30. Les sommes dépensées en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par votre ministère et ses organismes pour le remboursement des frais de transport médical des prestataires de l'aide financière de dernier recours ventilé par nombre de prestataires, par année, par mois, par région et par type de transport.
31. Concernant le programme de revenu de base veuillez nous fournir les renseignements suivants pour l'année 2023-2024, ventilés par mois :
- a. L'évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription, en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes ;
 - b. La répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataire, chambreur, logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménage ;
 - c. Le nombre d'enfants (moins de 18 ans) vivant au sein d'un ménage prestataire du programme revenu de base, selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université ou qu'ils ne fréquentent pas l'école ;
 - d. Le nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une ;
 - e. Les économies que ces contributions parentales représentent pour le programme revenu de base;
 - f. Le nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire ;
 - g. Les économies que ces pensions alimentaires représentent pour le programme revenu de base;
 - h. Le nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage bénéficiaire du programme revenu de base;
 - i. Le nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré ;
 - j. Le nombre de révisions et d'appels, selon le motif et la décision ;
 - k. Le nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle ;
 - l. La liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
 - m. Le nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
 - n. Le nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés ;
 - o. Le nombre de prestataires ayant une dette envers le Ministère;
 - p. Le montant prélevé sur le montant versé aux prestataires du programme revenu de base, par catégorie;
 - q. Les taux d'intérêts des prestataires du programme revenu de base ayant des dettes envers le Ministère.
32. Mesures supplémentaires pour l'ensemble des différents prestataires notamment d'aide sociale et de dernier recours afin de surmonter les diverses dépenses engendrées par l'inflation.
33. Le nombre de prestataires de chaque programme d'aide qui ont également reçu des sommes du gouvernement fédéral dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les remboursements reçus en 2022-2023 par le ministère et les remboursements prévus en 2023-2024;

Action Communautaire

34. Pour chacun des programmes, préciser :
 - a. La liste des organismes subventionnés (incluant leur nom et leur adresse) ainsi que le montant versé à chacun, pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions, pour 2023-2024 ; fournir les prévisions pour 2023-2024 ;
 - b. La politique et critères d'attribution des subventions ;
 - c. La liste des organismes qui ont demandé une subvention qui leur a été refusée.
35. Actions entreprises et crédits alloués pour donner suite au dépôt de la politique sur l'action communautaire autonome pour 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024.
36. État de situation détaillé par axe et sous-axe du Plan d'action de lutte contre la pauvreté pour 2021-2022.
37. Au sujet du Plan d'action gouvernementale en action communautaire 2022-2027, fournir :
 - a. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024;
 - b. Un état d'avancement pour chaque mesure et un échéancier.
38. Concernant l'annonce faite le 1^{er} mars 2023, le ministère de l'Action Communautaire et Solidarité Sociale annonçait un investissement de 888,1 millions pour mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental en matière d'actions communautaires 2022-2027, ventiler:
 - a. Les sommes investies en 2022-2023 pour augmenter l'accès à un régime de retraite et à une assurance collective;
 - b. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 pour développer une offre de formation;
 - c. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, pour la gestion des ressources humaines et formation continue;
 - d. Les organismes ayant présentés une demande, par mesure annoncée, par région;
 - e. Les sommes allouées par organisme ayant présenté une demande d'aide;
 - f. Le nombre de demande refusées ainsi que la raison;
 - g. Les sommes prévues en 2022-2023;
 - h. Les sommes investies en 2022-2023;
 - i. Les prévisions pour les 4 prochaines années;
 - j. Le bilan et les résultats;
 - k. Le suivi de chacune des mesures.
39. Le financement accordé aux organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC) par organismes, par région.
41. Concernant le Comité de lutte consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Veuillez nous fournir les renseignements suivants :
 - a. Le nombre de rencontres;
 - b. Les personnes présentes;
 - c. Les dates des rencontres;
 - d. L'ordre du jour de chaque rencontre;
 - e. Le procès-verbal de chaque rencontre;
 - f. L'endroit des rencontres;
 - g. Le nombre de personnes sur le comité;
 - h. Les organismes présents dans le comité;
 - i. Les régions présentes sur le comité;
 - j. Le processus de sélection pour les membres du comité;
 - k. Le nombre de démissions;
42. État de situation du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, en précisant notamment les sommes disponibles et distribuées, ainsi que toutes autres informations pertinentes.
43. Fournir l'ensemble des sommes annoncées en aide d'urgence pour les groupes communautaires et préciser les sommes qui n'ont pas été distribuées.
44. Mesures supplémentaires pour l'ensemble des différents prestataires notamment d'aide sociale et de dernier recours afin de surmonter les diverses dépenses engendrées par la pandémie de COVID.

45. Ensemble des sommes de bonification du soutien au milieu communautaire annoncé pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, en précisant les sommes distribuées.
46. Fournir tous documents, notes, échéanciers, coûts ventilés pour chacune des mesures suivantes du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 :
- a) Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi ;
 - b) Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi ;
 - c) Modifier certains paramètres de l'aide financière de dernier recours et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail :
 - i. Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale ;
 - ii. Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours ;
 - iii. Modifier le calcul de la contribution parentale ;
 - iv. Bonifier les primes au travail ;
 - v. Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires ;
 - vi. Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale ;
 - vii. Accorder un boni au maintien en emploi.
 - d) Programme objectif emploi ;
 - e) Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences ;
 - f) Soutenir la formation des jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale :
 - i. Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans ;
 - ii. Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité des projets misant sur l'implication sociale ;
 - iii. Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme ;
 - g) Investir dans les logements sociaux :
 - i. Améliorer l'offre de logements sociaux ;
 - ii. Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle ;
 - iii. Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance.
 - h) Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables ;
 - i) Poursuivre les Alliances pour la solidarité ;
 - j) Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social ;
 - k) Améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu ;
 - i. Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu ;
 - ii. Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ;
 - iii. Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu, ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO ;
 - iv. Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire ;
 - v. Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences culinaires des jeunes de 12 à 17 ans.
 - l) Favoriser une justice plus humaine :
 - i. Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale ;
 - ii. Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle ;
 - iii. Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
 - m) Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale ;
 - n) Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales :
 - i. Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire ;
 - ii. Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux.

47. Total des sommes investies pour soutenir les banques alimentaires et les organismes oeuvrant en sécurité

alimentaire en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

48. Parmi tout le financement offert par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), pour les cinq dernières années, indiquer la proportion destinée à des organismes LGBT.

Transférée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

- M98. Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'aide financière de dernier recours et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.

Transférées par le Volet Emploi

- E27. Fournir copie de tout document, note, rapport, mémo, état de situation, concernant le revenu minimum garanti depuis le 1^{er} avril 2022.
- E42. Actions posées depuis le 1^{er} avril 2022 sur la mise en place du revenu minimum garanti
- E49. Concernant l'écart des prestations de solidarité sociale pour les personnes handicapées hébergées en ressource intermédiaire comparativement à un milieu familial :
- a) échanges ;
 - b) analyses ;
 - c) études ;
- E50. État de situation de l'avancement des travaux concernant l'engagement de retirer les pensions alimentaires du calcul de l'aide de dernier recours et de l'aide aux études.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
Ministère de l'Emploi et de Solidarité sociale

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

Volet Solidarité sociale et Action communautaire

Questions dont les réponses relèvent de la ministre de l'Emploi

1. Pour chaque direction du ministère et organisme relevant du ministère, indiquer le nombre et pourcentage d'employés occasionnels en 2022-2023 ainsi que le nombre et le pourcentage d'entre eux et elles qui ont obtenu un poste permanent. **(Question 4-Volet Emploi)**
 2. Nombre de postes vacants ou de congés non comblés au cours de la dernière année, par région. **(Question S2-Volet Emploi)**
 3. Pour le ministère et chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère, veuillez nous indiquer :
 - a. le nombre de postes abolis alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de l'abolition du poste;
 - b. le nombre de postes mutés alors que l'employé était sous le régime du RQAP au cours de la dernière année, par région et en incluant les raisons de mutation du poste. **(Question 13 et 14-Volet Emploi)**
 5. Liste de tous les événements organisés par le Ministère en 2022-2023 et le budget alloué pour la tenue de chacun d'eux. Détailler le nombre de participant.es ainsi que les lieux et dates. **(Question S5-Volet Emploi)**
 7. Sommes dépensées en 2022-2023 (et prévisions pour 2023-2024) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels. **(Question 2-Volet Emploi)**
 8. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2022-2023, en indiquant pour chacun :
 - a) son mandat ;
 - b) la liste des membres ;
 - c) le budget dépensé ;
 - d) le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
 - e) les résultats atteints. **(Question 3-Volet Emploi)**
 9. Par programme, donner le niveau des crédits demandés au Conseil du trésor pour l'année 2023-2024. **(Question 32-Volet Emploi)**
 10. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2022-2023, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser. **(Question 5-Volet Emploi)**
 11. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2022-2023. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts. **(Question 7-Volet Emploi)**
-

Questions dont les réponses en date du 31 décembre 2022 figurent sur le site internet du Ministère en vertu du Règlement sur la diffusion d'information et sur la protection des renseignements personnels <https://www.mtess.gouv.qc.ca/diffusion-information/index.asp>

4. Liste des formations, conférences, ateliers, missions ou journées d'activités (incluant hors Québec) auxquels ont participé les employés du ministère et membres relevant du cabinet de la ministre.
6. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 :
 - a) le nom de toutes les campagnes ;
 - b) les coûts de ces campagnes ;
 - c) le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser;
 - d) le territoire de diffusion;
 - e) le média choisi pour la diffusion;

- f) les dates de diffusion de la campagne;
- g) les objectifs visés par chaque campagne.

Questions dont les réponses seront transmises par un autre ministère ou organisme

- 12. Les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables. **(Ministère de la Santé et des Services sociaux)**
 - 40. Le financement accordé aux organismes communautaires dans le cadre du Soutien financier aux organismes communautaires (PSOC) par organisme, par région. **(Ministère de la Santé et des Services sociaux)**
-

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-13

Titre :

Pour chacun des programmes suivants, fournir le nombre de demandes et le nombre de bénéficiaires par région et par sexe pour 2022-2023 et la prévision pour 2023-2024 :

- a. Programme d'aide et d'accompagnement social Action ;
- b. Programme d'aide et d'accompagnement social – Réussir ;
- c. Programme Objectif-Emploi ;
- d. Programme d'aide sociale ;
- e. Programme de solidarité sociale ;
- f. Programme de revenu de base.

Exposé et statistiques

- a) Le nombre de prestataires actifs au Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) Action, par région et par sexe, pour l'année 2022-2023 :

	Participants actifs au PAAS Action selon le sexe					
	2022-2023					
	(du 1 ^{er} avril 2022 au 17 février 2023)					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	2 842	100,0 %	1 283	45,1 %	1 559	54,9 %
01 - Bas-Saint-Laurent	55	100,0 %	31	56,4 %	24	43,6 %
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	164	100,0 %	74	45,1 %	90	54,9 %
03 - Capitale-Nationale	202	100,0 %	88	43,6 %	114	56,4 %
04 - Mauricie	134	100,0 %	70	52,2 %	64	47,8 %
05 - Estrie	135	100,0 %	58	43,0 %	77	57,0 %
06 - Île-de-Montréal	1 073	100,0 %	475	44,3 %	598	55,7 %
07 - Outaouais	165	100,0 %	65	39,4 %	100	60,6 %
08 - Abitibi-Témiscamingue	49	100,0 %	24	49,0 %	25	51,0 %
09 - Côte-Nord	9	100,0 %	6	66,7 %	3	33,3 %
10 - Nord-du-Québec	3	100,0 %	3	100,0 %		
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	42	100,0 %	25	59,5 %	17	40,5 %
12 - Chaudière-Appalaches	99	100,0 %	47	47,5 %	52	52,5 %
13 - Laval	111	100,0 %	47	42,3 %	64	57,7 %
14 - Lanaudière	96	100,0 %	41	42,7 %	55	57,3 %
15 - Laurentides	151	100,0 %	71	47,0 %	80	53,0 %
16 - Montérégie	279	100,0 %	120	43,0 %	159	57,0 %
17 - Centre-du-Québec	79	100,0 %	41	51,9 %	38	48,1 %

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

- b) Le nombre de prestataires actifs au Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS) Réussir, par région et par sexe, pour l'année 2022-2023 :

	Participants actifs au PAAS Réussir selon le sexe					
	2022-2023					
	(du 1er avril 2022 au 17 février 2023)					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	339	100,0 %	132	38,9 %	207	61,1 %
01 - Bas-Saint-Laurent	10	100,0 %	5	50,0 %	5	50,0 %
02 - Saguenay – Lac-St-Jean	9	100,0 %	4	44,4 %	5	55,6 %
03 - Capitale-Nationale	26	100,0 %	5	19,2 %	21	80,8 %
04 - Mauricie	13	100,0 %	6	46,2 %	7	53,8 %
05 - Estrie	32	100,0 %	14	43,8 %	18	56,3 %
06 - Île-de-Montréal	104	100,0 %	45	43,3 %	59	56,7 %
07 - Outaouais						
08 - Abitibi-Témiscamingue	3	100,0 %	3	100,0 %		
09 - Côte-Nord	1	100,0 %			1	100,0 %
10 - Nord-du-Québec						
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine						
12 - Chaudière-Appalaches	17	100,0 %	3	17,6 %	14	82,4 %
13 - Laval	14	100,0 %	5	35,7 %	9	64,3 %
14 - Lanaudière	25	100,0 %	12	48,0 %	13	52,0 %
15 - Laurentides	25	100,0 %	9	36,0 %	16	64,0 %
16 - Montérégie	53	100,0 %	17	32,1 %	36	67,9 %
17 - Centre-du-Québec	9	100,0 %	4	44,4 %	5	55,6 %

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

- c) Le nombre d'adultes au Programme objectif emploi, par région et par sexe, en janvier 2023 :

	Adultes au Programme objectif emploi					
	Janvier 2023					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	5 043	100,0%	2 193	43,5%	2 850	56,5%
01 - Bas-Saint-Laurent	69	100,0%	24	34,8%	45	65,2%
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	117	100,0%	54	46,2%	63	53,8%
03 - Capitale-Nationale	485	100,0%	205	42,3%	280	57,7%
04 - Mauricie	195	100,0%	99	50,8%	96	49,2%
05 - Estrie	297	100,0%	121	40,7%	176	59,3%
06 - Île-de-Montréal	1 603	100,0%	708	44,2%	895	55,8%
07 - Outaouais	432	100,0%	171	39,6%	261	60,4%
08 - Abitibi-Témiscamingue	55	100,0%	23	41,8%	32	58,2%
09 - Côte-Nord	35	100,0%	15	42,9%	20	57,1%
10 - Nord-du-Québec	11	100,0%	5	45,5%	6	54,5%
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	58	100,0%	18	31,0%	40	69,0%
12 - Chaudière-Appalaches	134	100,0%	47	35,1%	87	64,9%
13 - Laval	231	100,0%	113	48,9%	118	51,1%
14 - Lanaudière	268	100,0%	119	44,4%	149	55,6%
15 - Laurentides	262	100,0%	108	41,2%	154	58,8%
16 - Montérégie	580	100,0%	258	44,5%	322	55,5%
17 - Centre-du-Québec	211	100,0%	105	49,8%	106	50,2%

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

d) Le nombre d'adultes au Programme d'aide sociale, par région et par sexe, en janvier 2023 :

	Adultes prestataires du Programme d'aide sociale					
	Janvier 2023					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	152 796	100,0%	69 231	45,3%	83 565	54,7%
01 - Bas-Saint-Laurent	2 373	100,0%	1 009	42,5%	1 364	57,5%
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 654	100,0%	1 643	45,0%	2 011	55,0%
03 - Capitale-Nationale	7 990	100,0%	3 498	43,8%	4 492	56,2%
04 - Mauricie	5 937	100,0%	2 606	43,9%	3 331	56,1%
05 - Estrie	8 062	100,0%	3 612	44,8%	4 450	55,2%
06 - Île-de-Montréal	66 607	100,0%	29 442	44,2%	37 165	55,8%
07 - Outaouais	7 262	100,0%	3 542	48,8%	3 720	51,2%
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 730	100,0%	802	46,4%	928	53,6%
09 - Côte-Nord	935	100,0%	437	46,7%	498	53,3%
10 - Nord-du-Québec	670	100,0%	308	46,0%	362	54,0%
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 341	100,0%	597	44,5%	744	55,5%
12 - Chaudière-Appalaches	3 545	100,0%	1 540	43,4%	2 005	56,6%
13 - Laval	6 202	100,0%	3 215	51,8%	2 987	48,2%
14 - Lanaudière	6 401	100,0%	3 097	48,4%	3 304	51,6%
15 - Laurentides	7 582	100,0%	3 494	46,1%	4 088	53,9%
16 - Montérégie	18 049	100,0%	8 465	46,9%	9 584	53,1%
17 - Centre-du-Québec	4 374	100,0%	1 888	43,2%	2 486	56,8%
Région inconnue	82	100,0%	36	43,9%	46	56,1%

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

e) Le nombre d'adultes au Programme de solidarité sociale, par région et par sexe, en janvier 2023 :

	Adultes prestataires du Programme de solidarité sociale					
	Janvier 2023					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	28 306	100,0%	12 423	43,9%	15 883	56,1%
01 - Bas-Saint-Laurent	833	100,0%	363	43,6%	470	56,4%
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	938	100,0%	451	48,1%	487	51,9%
03 - Capitale-Nationale	1 996	100,0%	873	43,7%	1 123	56,3%
04 - Mauricie	1 182	100,0%	508	43,0%	674	57,0%
05 - Estrie	1 864	100,0%	819	43,9%	1 045	56,1%
06 - Île-de-Montréal	7 631	100,0%	3 146	41,2%	4 485	58,8%
07 - Outaouais	1 315	100,0%	594	45,2%	721	54,8%
08 - Abitibi-Témiscamingue	542	100,0%	255	47,0%	287	53,0%
09 - Côte-Nord	225	100,0%	103	45,8%	122	54,2%
10 - Nord-du-Québec	120	100,0%	49	40,8%	71	59,2%
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	536	100,0%	245	45,7%	291	54,3%
12 - Chaudière-Appalaches	1 087	100,0%	485	44,6%	602	55,4%
13 - Laval	1 302	100,0%	612	47,0%	690	53,0%
14 - Lanaudière	1 636	100,0%	744	45,5%	892	54,5%
15 - Laurentides	1 975	100,0%	856	43,3%	1 119	56,7%
16 - Montérégie	4 163	100,0%	1 885	45,3%	2 278	54,7%
17 - Centre-du-Québec	933	100,0%	423	45,3%	510	54,7%
Région inconnue	28	100,0%	12	42,9%	16	57,1%

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

f) Le nombre d'adultes au Programme de revenu de base, par région et par sexe, en janvier 2023 :

	Adultes prestataires du Programme de revenu de base					
	Janvier 2023					
	Total		Femme		Homme	
	N	%	N	%	N	%
Ensemble du Québec	83 866	100,0%	37 840	45,1%	46 026	54,9%
01 - Bas-Saint-Laurent	2 736	100,0%	1 218	44,5%	1 518	55,5%
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	3 370	100,0%	1 560	46,3%	1 810	53,7%
03 - Capitale-Nationale	6 838	100,0%	2 995	43,8%	3 843	56,2%
04 - Mauricie	4 106	100,0%	1 905	46,4%	2 201	53,6%
05 - Estrie	6 111	100,0%	2 767	45,3%	3 344	54,7%
06 - Île-de-Montréal	20 744	100,0%	8 946	43,1%	11 798	56,9%
07 - Outaouais	3 955	100,0%	1 861	47,1%	2 094	52,9%
08 - Abitibi-Témiscamingue	1 519	100,0%	701	46,1%	818	53,9%
09 - Côte-Nord	861	100,0%	375	43,6%	486	56,4%
10 - Nord-du-Québec	235	100,0%	87	37,0%	148	63,0%
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1 468	100,0%	679	46,3%	789	53,7%
12 - Chaudière-Appalaches	3 789	100,0%	1 751	46,2%	2 038	53,8%
13 - Laval	2 989	100,0%	1 365	45,7%	1 624	54,3%
14 - Lanaudière	4 594	100,0%	2 111	46,0%	2 483	54,0%
15 - Laurentides	5 550	100,0%	2 591	46,7%	2 959	53,3%
16 - Montérégie	11 931	100,0%	5 552	46,5%	6 379	53,5%
17 - Centre-du-Québec	2 972	100,0%	1 341	45,1%	1 631	54,9%
Région inconnue	98	100,0%	35	35,7%	63	64,3%

Source : Direction de l'analyse et de l'information de gestion.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATIONS : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

Direction générale des opérations de Services Québec de l'Est

Direction des normes, des partenariats et des projets d'assistance sociale

VALIDATION:

DATE : 3 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-14

Titre :

Pour le programme d'aide sociale, le programme de solidarité sociale et le programme de revenu de base, indiquer pour 2022-2023 :

- Le taux d'acceptation des demandes ;
- Le nombre de demandes de révision administrative, selon le motif ;
- Le nombre de cas tranchés par le Tribunal administratif du Québec, selon le motif ;
- Le nombre de cas acceptés en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre, selon le motif.

Exposé et statistiques :

a. Le taux d'acceptation des demandes;

Le taux d'acceptation des demandes d'aide financière pour le Programme d'aide sociale et pour le Programme de solidarité sociale, pour l'année 2022-2023 :

Taux d'acceptation des demandes d'aide financière de dernier recours		
Année financière	Programme d'aide sociale	Programme de solidarité sociale
2022-2023 ¹	70,7 %	89,8 % ²

¹ Données d'avril 2022 à janvier 2023.

² Ce taux inclut les demandeurs du Programme de revenu de base.

Le taux d'acceptation n'est pas un concept utilisé dans le cas du Programme de revenu de base. Les personnes sont automatiquement admises si elles répondent aux critères prévus.

b. Le nombre de demandes de révision administrative, selon le motif;

Pour chaque demande de révision, le citoyen peut contester un ou plusieurs éléments (motifs) à son dossier.

Période de référence : du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023

	Motifs contestés en révision ³
Motifs ⁴	Nombre total
Allocations et ajustements	340
Revenus, gains et avantages	1 774
Statut	791
Obligations du prestataire ou du ministre	1 094
Avoir liquide	392
Prestations spéciales	591
Versement de l'aide	6
Biens	230
Solidarité de la dette	42
Garants défaillants	15
Prestations de base	286
Contribution parentale	121
Mesures et programmes d'employabilité (réclamations seulement)	117
Mesures et programmes spécifiques (réclamations seulement)	3
Modalités de recouvrement (après délivrance du certificat de recouvrement)	210
Mois de la demande (particularités)	386
Motifs sans droit de contestation	161
Révision médicale	1 497
TOTAL	8 056

³ Les données sont extraites au 31 janvier 2023.

⁴ Les motifs contestés en révision constituent des éléments litigieux contestés par le citoyen. Par ailleurs, le nombre de motifs contestés en révision exclut les motifs contestés en matière d'assurance parentale.

c. Le nombre de cas tranchés par le Tribunal administratif du Québec, selon le motif;
 Pour l'année 2022-2023 (1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023), 848 recours ont été déposés au Tribunal administratif du Québec (TAQ).

Nombre de motifs contestés au TAQ, selon le type de motif :

MOTIFS CONTESTÉS AU TAQ⁵ 2022-2023			
Motifs⁶	Nombre de motifs contestés	Nombre de motifs accueillis	Proportion motifs accueillis par le TAQ⁷
Allocations et ajustements	80	10	12,5 %
Revenus, gains et avantages	619	45	7,3 %
Statut	409	55	13,4 %
Obligations du prestataire ou du ministre	94	8	8,5 %
Avoir liquide	133	18	13,5 %
Prestations spéciales	69	15	21,7 %
Versement de l'aide	1	0	0,0 %
Biens	77	3	3,9 %
Solidarité de la dette	43	9	20,9 %
Garants défaillants	23	0	0,0 %
Prestations de base	33	3	9,1 %
Contribution parentale	9	0	0,0 %
Mesures et programmes d'employabilité (réclamations seulement)	17	3	17,6 %
Mesures et programmes spécifiques (réclamations seulement)	0	0	N/A
Modalités de recouvrement (après délivrance du certificat de recouvrement)	16	0	0,0 %
Mois de la demande (particularités)	44	3	6,8 %
Motifs - sans droit de contestation	27	2	7,4 %
Pouvoir discrétionnaire (réclamation seulement)	8	0	0,0 %
Révision médicale	244	58	23,8 %
Total	1 946	232	11,9 %

⁵ Les données sont extraites au 31 janvier 2023.

⁶ Il peut y avoir plus d'un motif par décision contestée. Les motifs contestés au TAQ constituent des éléments litigieux contestés par le citoyen. De plus, les dossiers accueillis pour hors délais sont exclus. Par ailleurs, le nombre de motifs contestés au TAQ exclut les motifs contestés en matière d'assurance parentale.

⁷ La proportion est présentée par motif. Elle est établie en tenant compte du nombre de motifs accueillis par rapport au nombre de motifs contestés pour ce même motif.

d. Le nombre de cas acceptés en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre, selon le motif.

Pour 2022-2023, voici le nombre de cas acceptés en vertu du pouvoir discrétionnaire du ministre, selon le motif :

Risque de dénuement total ou risque pour la santé ou la sécurité de la personne	
Diminution et suspension de la retenue	1 152
Cas de violence	
Remise de dette - Violence conjugale	5
Circonstances exceptionnelles et raisons humanitaires	
Suspension des intérêts	801
Annulation des intérêts	11
Autres remises de dette totale ou partielle	46
Suspension du recouvrement	12
Propositions de règlement final	
Remise partielle de la dette	142
TOTAL	2 169

SOURCE : Direction générale du recouvrement, des recours et de la qualité des Services et Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
 Direction générale des services à la clientèle de l'Est

DATE : 05 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-15

Titre :

L'effectif selon la fonction et évolution mensuelle du nombre de dossiers, par agent, pour chacun des centres locaux d'emploi, et des bureaux de Services Québec pour 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

À la fin janvier 2023, le nombre de dossiers d'assistance sociale confiés mensuellement à un agent est en moyenne de 451.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
Secteur des services à la clientèle
VALIDATION:
DATE : 17 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-16

Titre :

Nombre de prestataires de la sécurité du revenu, mensuellement, pour 2022-2023 (Programme Objectif Emploi, Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale et Programme de revenu de base) et les prévisions du nombre de prestataires pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Nombre d'adultes prestataires des programmes d'assistance sociale, mensuellement, pour 2022-2023 :

PÉRIODE	PROGRAMME				Nombre d'adultes prestataires TOTAL	Nombre de ménages TOTAL
	Objectif emploi	Aide sociale	Solidarité sociale ¹	Revenu de base		
	Nombre d'adultes prestataires	Nombre d'adultes prestataires	Nombre d'adultes prestataires	Nombre d'adultes prestataires		
avril 2022	4 962	129 998	118 217	n.d.	253 177	238 156
mai 2022	4 662	131 390	116 715	n.d.	252 767	237 412
juin 2022	4 612	133 088	116 859	n.d.	254 559	238 774
juillet 2022	4 644	134 685	116 623	n.d.	255 952	239 881
août 2022	4 702	136 854	116 420	n.d.	257 976	241 552
septembre 2022	4 881	139 344	116 247	n.d.	260 472	243 694
octobre 2022	4 726	141 290	115 747	n.d.	261 763	244 492
novembre 2022	4 888	143 529	115 242	n.d.	263 659	246 077
décembre 2022	4 890	146 204	114 725	n.d.	265 819	247 764
janvier 2023	5 043	152 796	28 306	83 866	270 011	251 640
Moyenne mensuelle	4 801	138 918	107 510	83 866	259 616	242 944

n.d. = Non disponible.

1. La baisse importante du nombre d'adultes au Programme de solidarité sociale survenue entre les mois de décembre 2022 et janvier 2023 est due au transfert de dossiers vers le Programme de revenu de base.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 5 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-17

Titre :

Coût de l'indexation des prestations, par programme du ministère, pour 2022-2023 et prévisions pour 2023-2024

Exposé et statistiques :

Pour 2022-2023, le coût de l'indexation des prestations des programmes d'assistance sociale est estimé à 65 M\$.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 29 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18a

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

- a) Répartition des prestataires avec contraintes sévères à l'emploi, selon les diagnostics de nature invalidante pour incapacité supérieure ou égale à 12 mois.

Exposé et statistiques :

Programme de solidarité sociale	
DIAGNOSTICS	NOMBRE D'ADULTES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES
	Janvier 2023
Retard mental, déficience mentale ou intellectuelle (code 3170)	292
Psychoses (code 2900)	2 021
Schizophrénie paranoïde (code 2953)	142
Troubles névrotiques, de la personnalité et autres (code 3000)	3 295
Déficience mentale ou intellectuelle sévère (code 3182)	191
Autres maladies et syndrome du système nerveux (code 3400)	849
Cardiopathies ischémiques (code 4100)	198
Arthropathies et affections apparentées (code 7100)	826
Maladies pulmonaires obstructives (code 4900)	538
Maladies endocriniennes, etc. (code 2400)	848
Trisomie 13, 18, 21 (code 7589)	298
Affections des régions du plan dorsal (code 7200)	1 577
Tumeurs malignes (code 1400)	455
Autres diagnostics	14 271
Rentes d'invalidité RRQ, Régime de pensions du Canada, etc. ¹	1 274
TOTAL	27 075

¹ L'admissibilité à une rente d'invalidité en vertu du Régime de rentes du Québec (RRQ) est vérifiée pour chaque personne à qui on a reconnu des contraintes sévères à l'emploi ou qui a fait cette demande de reconnaissance. Le prestataire est alors informé qu'il doit faire compléter le rapport médical de la RRQ par son médecin traitant et qu'il doit l'acheminer, ainsi que le formulaire « Demande de prestations d'invalidité », à la Régie en vertu de l'article 63 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

Programme de revenu de base

DIAGNOSTICS	NOMBRE D'ADULTES AVEC CONTRAINTES SÉVÈRES
	Janvier 2023
Retard mental, déficience mentale ou intellectuelle (code 3170)	7 931
Psychoses (code 2900)	9 238
Schizophrénie paranoïde (code 2953)	4 249
Troubles névrotiques, de la personnalité et autres (code 3000)	10 803
Déficience mentale ou intellectuelle sévère (code 3182)	3 528
Autres maladies et syndrome du système nerveux (code 3400)	3 738
Cardiopathies ischémiques (code 4100)	322
Arthropathies et affections apparentées (code 7100)	1 967
Maladies pulmonaires obstructives (code 4900)	722
Maladies endocriniennes, etc. (code 2400)	1 610
Trisomie 13, 18, 21 (code 7589)	2 191
Affections des régions du plan dorsal (code 7200)	3 435
Tumeurs malignes (code 1400)	273
Autres diagnostics	30 195
Rentes d'invalidité RRQ, Régime de pensions du Canada, etc. ¹	3 664
TOTAL	83 866

¹ L'admissibilité à une rente d'invalidité en vertu du Régime de rentes du Québec (RRQ) est vérifiée pour chaque personne à qui on a reconnu des contraintes sévères à l'emploi ou qui a fait cette demande de reconnaissance. Le prestataire est alors informé qu'il doit faire compléter le rapport médical de la RRQ par son médecin traitant et qu'il doit l'acheminer, ainsi que le formulaire « Demande de prestations d'invalidité », à la Régie en vertu de l'article 63 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
VALIDATION :
DATE : 3 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18b

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

b) Évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription à l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi, en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes.

Exposé et statistiques :

Nombre de demandes traitées par le comité d'évaluation médicale et socioprofessionnelle du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023

Comité d'évaluation médicale et socioprofessionnelle ¹	
État de la demande	Nombre
Demandes traitées	7 621
Demandes accueillies	2 767
Demandes rejetées avec allocation pour contraintes temporaires	3 739
Demandes rejetées sans allocation pour contraintes temporaires	1 115

¹ Le Centre des services d'évaluation médicale et socioprofessionnelle (CSEMS) comprend trois comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle (CEMS) qui étudient les demandes de reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi (CSE) et des médecins évaluateurs qui étudient les demandes reliées à des contraintes temporaires (CTE).

Nombre de demandes traitées par la révision médicale du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023

Révision médicale	
État de la demande	Nombre
Demandes traitées	1 099
Demandes accueillies	534
Demandes rejetées avec allocation pour contraintes temporaires	231
Demandes rejetées sans allocation pour contraintes temporaires	259
Autres ² (ex. : désistements, irrecevable ou sans-objet)	75

² Une demande de révision sera jugée irrecevable si :

- elle est reçue hors délai et que la personne n'a pas de motif valable justifiant le retard au dépôt de sa demande;
- elle est déposée par une personne non habilitée à demander la révision d'une décision;
- l'élément contesté est non-révisable ou qu'il a déjà fait l'objet d'une décision de révision (chose jugée).

Par ailleurs, une demande de révision sera jugée sans objet si la décision contestée n'a plus lieu d'être parce que le bureau de Services Québec (BSQ), à la suite d'une recommandation du CSEMS, a déjà rendu une nouvelle décision à la satisfaction du prestataire.

Délai de traitement du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023

Demandes d'admissibilité au programme	Délai moyen
Admis par l'agent avec rapport médical (si diagnostic présent à la <i>Liste des diagnostics évidents</i>) ³	N/D
Recommandation des comités d'évaluation médicale et socioprofessionnelle ⁴	16,6 jours
Demandes de révision⁵	
Décision du comité de révision	56,2 jours

³ Il n'y a pas d'indicateur sur le délai moyen requis par l'agent pour reconnaître un ménage comme admissible au Programme de solidarité sociale après la production d'un rapport médical avec un diagnostic présent à la liste des diagnostics évidents. Toutefois, l'engagement pris par le MESS dans sa Déclaration de services aux citoyennes et citoyens prévoit un délai maximum de cinq jours ouvrables pour rendre une décision.

⁴ Le délai moyen de traitement en admission est le délai entre le moment où le dossier est acheminé pour évaluation 1 au CSEMS et celui où une réponse est transmise au BSQ.

⁵ Le délai moyen de traitement en révision est le délai entre le moment de la date de réception de la demande (habituellement au BSQ) et la date d'expédition de la décision.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction générale des services à la clientèle de l'Est
Direction générale des recours et de la qualité des services

VALIDATION:
DATE : 23 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18c

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

c) Répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataire, chambreur, logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménages.

Exposé et statistiques :

Voir le tableau de la répartition en annexe.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 31 mars 2023

Programme objectif emploi**CATÉGORIES DE MÉNAGES**

MODES DE LOGEMENT	Personnes seules ¹	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Couples avec enfants	TOTAL
Propriétaires	65	6	19	9	99
Propriétaires à logements multiples	-	1	-	-	1
Locataires	1 215	67	320	270	1 872
Locataires H.L.M.	61	5	45	18	129
Chambres ou pensionnaires	1 863	10	99	53	2 025
Chamb. ou pension. chez un parent	327	5	8	3	343
Logement subventionné	-	-	-	-	-
Temporairement sans adresse ²	121	1	-	1	123
En hébergement	2	-	-	-	2
TOTAL	3 654	95	491	354	4 594

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Programme d'aide sociale**CATÉGORIES DE MÉNAGES**

MODES DE LOGEMENT	Personnes seules ¹	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Couples avec enfants	TOTAL
Propriétaires	2 026	451	394	180	3 051
Propriétaires à logements multiples	43	4	10	5	62
Locataires	38 957	4 001	11 360	6 006	60 324
Locataires H.L.M.	8 974	704	4 445	1 178	15 301
Chambres ou pensionnaires	35 854	1 148	2 645	1 833	41 480
Chamb. ou pension. chez un parent	13 378	420	1 307	122	15 227
Logement subventionné	-	-	-	-	-
Temporairement sans adresse ²	2 877	8	18	-	2 903
En hébergement	927	-	-	-	927
TOTAL	103 036	6 736	20 179	9 324	139 275

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Programme de solidarité sociale**CATÉGORIES DE MÉNAGES**

MODES DE LOGEMENT	Personnes seules ¹	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Couples avec enfants	TOTAL
Propriétaires	657	144	50	44	895
Propriétaires à logements multiples	20	2	-	-	22
Locataires	7 900	637	599	266	9 402
Locataires H.L.M.	2 863	121	289	86	3 359
Chambres ou pensionnaires	5 705	61	58	14	5 838
Chamb. ou pension. chez un parent	6 520	64	64	12	6 660
Logement subventionné	-	-	-	-	-
Temporairement sans adresse ²	372	-	1	-	373
En hébergement	428	-	-	-	428
TOTAL	24 465	1 029	1 061	422	26 977

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Programme de revenu de base**CATÉGORIES DE MÉNAGES**

MODES DE LOGEMENT	Personnes seules ¹	Couples sans enfants	Familles monoparentales	Couples avec enfants	TOTAL
Propriétaires	2 012	416	87	59	2 574
Propriétaires à logements multiples	44	3	2	-	49
Locataires	24 830	1 838	854	428	27 950
Locataires H.L.M.	11 305	593	493	237	12 628
Chambres ou pensionnaires	21 484	87	84	20	21 675
Chamb. ou pension. chez un parent	16 706	72	117	15	16 910
Logement subventionné	-	-	-	-	-
Temporairement sans adresse ²	548	3	-	-	551
En hébergement	1 529	-	-	-	1 529
TOTAL	78 458	3 012	1 637	759	83 866

1. Inclut les conjoints d'étudiants.

2. Désigne les personnes qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18d

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

d) Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une;

Exposé et statistiques :

d) **Nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une**

- En janvier 2023, 328 adultes de 18 ans ou plus étaient réputés recevoir la contribution parentale.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 31 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18e

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

- e) Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire ;

Exposé et statistiques :

e) Nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire

En janvier 2023 :

- 85 familles monoparentales participants au Programme objectif emploi avec au moins un enfant de moins de 18 ans recevaient une pension alimentaire;
- 4 947 familles monoparentales prestataires du Programme d'aide sociale avec au moins un enfant de moins de 18 ans recevaient une pension alimentaire;
- 301 familles monoparentales prestataires du Programme de solidarité sociale avec au moins un enfant de moins de 18 ans recevaient une pension alimentaire;
- 298 familles monoparentales prestataires du Programme de revenu de base avec au moins un enfant de moins de 18 ans recevaient une pension alimentaire.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
VALIDATION:
DATE : 3 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18f

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant : f) Évolution mensuelle de la répartition des adultes non disponibles à l'emploi selon les critères suivants :

- i. État de santé;
- ii. État de grossesse;
- iii. Garde d'enfants d'âge préscolaire ou garde d'enfants handicapés;
- iv. Critère de 55 ans;
- v. Partage du logement avec une personne qui requiert des soins constants;
- vi. Attente de traitement d'une demande d'admission au Programme de soutien financier.

Exposé et statistiques :

- Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'adultes présentant une contrainte temporaire en 2022 et 2023, selon le motif.

MOTIFS POUR CONTRAINTE TEMPORAIRE									
Mois et année	État de santé	État de grossesse	Enfants à charge	Enfant handicapé	Âge	Attente de décision contraintes sévères ¹	Prend soin d'une personne ²	Autres ³	TOTAL
2022									
Janvier	6 315	456	7 510	1 433	28 262	613	959	108	45 656
Février	6 377	465	7 668	1 440	28 389	517	948	105	45 909
Mars	6 425	509	7 799	1 439	28 416	463	938	102	46 091
Avril	6 634	552	7 927	1 436	28 627	382	942	104	46 604
Mai	6 341	589	8 028	1 419	28 779	395	933	103	46 587
Juin	6 105	635	8 237	1 413	28 818	371	939	103	46 621
Juillet	5 981	644	8 396	1 415	28 868	408	918	119	46 749
Août	5 873	671	8 560	1 415	28 956	362	915	121	46 873
Septembre	5 907	707	8 737	1 416	28 979	312	909	119	47 086
Octobre	5 846	785	7 418	1 425	28 962	302	907	111	45 756
Novembre	5 939	808	7 474	1 399	29 013	317	890	110	45 950
Décembre	6 029	830	7 509	1 377	29 137	291	890	118	46 181
2023									
Janvier	5 895	829	7 721	1 384	30 231	300	895	129	47 384

1. Attente de traitement d'une demande pour obtenir l'allocation pour contraintes sévères à l'emploi.

2. Partage du logement avec une personne qui requiert des soins constants.

3. Comprend principalement des adultes qui séjournent dans des maisons d'hébergement pour victime de violence.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 14 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18g

Titre : État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :
g) Nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré.

Exposé et statistiques :

SELON LE TYPE D'ALLOCATION	REVENUS COMPTABILISABLES ¹	
	Janvier 2023	
	Nombre de ménages	Revenu comptabilisable moyen
Obejctif emploi	239	374,64 \$
Aide sociale		
De base (incluant les hébergés) ²	3 271	251,59 \$
Contraintes temporaires ³	16 082	187,68 \$
Mixte temporaire ⁴	692	220,70 \$
Solidarité sociale		
Solidarité sociale (contraintes sévères) ⁵	7 315	523,17 \$
De base hébergé ⁶	61	118,84 \$
Revenu de base	21 023	391,40 \$
TOTAL	48 683	331,66 \$

1. Les revenus comptabilisables sont tous les revenus de travail et les revenus provenant d'autres sources (assurance-emploi, RRQ, CNESST, pensions alimentaires, etc.) ayant un impact sur le montant de la prestation d'assistance sociale. La partie comptabilisée des revenus déclarés (revenu comptabilisable) est celle qui dépasse les exemptions permises (dans le cas des revenus de travail, des pensions alimentaires et des allocations d'aide à l'emploi), diminuant d'autant le montant de l'aide financière accordée.
2. Montant de base applicable à l'adulte seul ou au couple ne présentant aucune contrainte à l'emploi (incluant les hébergés au Programme d'aide sociale).
3. Allocation versée à un adulte seul présentant une contrainte temporaire à l'emploi. Dans le cas de ménages avec deux adultes, seulement un des adultes présente une contrainte temporaire, l'autre adulte étant sans contraintes à l'emploi.
4. Allocation versée à un ménage composé de deux adultes lorsque les deux adultes présentent des contraintes temporaires à l'emploi.
5. Allocation versée à un adulte seul ou au couple prestataire du Programme de solidarité sociale.
6. Montant de base applicable à l'adulte hébergé admis dans un centre d'hébergement, d'accueil, hospitalier ou de réadaptation, de même qu'à un ex-détenu logé dans un établissement reconnu en vue de sa réinsertion sociale, prestataire du Programme de solidarité sociale.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 14 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18h

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

h) Nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés.

Exposé et statistiques :

Programme objectif emploi

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Janvier 2023	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	370	451,50 \$
Biens mobiliers	142	6 400,25 \$
Biens immobiliers	17	114 332,35 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	1	3 100,00 \$
Dette hypothécaire	9	95 889,50 \$
Autres ²	15	8 672,90 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont dénombrés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

Programme d'aide sociale

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Janvier 2023	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	70 401	555,19 \$
Biens mobiliers	31 055	3 310,91 \$
Biens immobiliers	3 398	88 042,25 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	283	7 210,67 \$
Dette hypothécaire	1 441	55 568,91 \$
Autres ²	1 255	9 986,47 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont dénombrés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

Programme de solidarité sociale

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Janvier 2023	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	18 546	1 279,60 \$
Biens mobiliers	6 617	3 407,64 \$
Biens immobiliers	1 052	102 339,75 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	41	18 729,12 \$
Dette hypothécaire	493	58 543,28 \$
Autres ²	891	27 552,33 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont dénombrés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

Programme de revenu de base

TYPES DE BIENS	BIENS DÉCLARÉS ¹	
	Janvier 2023	
	Nombre de ménages	Valeur moyenne
Avoir liquide	66 657	1 144,06 \$
Biens mobiliers	14 164	2 939,48 \$
Biens immobiliers	2 715	80 728,22 \$
Biens immobiliers pour travailleurs autonomes	96	13 272,83 \$
Dette hypothécaire	1 074	37 327,48 \$
Autres ²	5 525	31 995,28 \$

1. Les prestataires détenteurs d'un ou de plusieurs biens sont dénombrés lorsque la valeur des biens est supérieure à 1 \$.
2. Comprend les bénéfices payables au décès (incluant l'assurance-vie payable à la succession), les subventions ou emprunts pour réparations de la résidence ou pour le démarrage d'une entreprise, les indemnités versées pour sinistre ou expropriation, le capital provenant de la vente d'une résidence, la valeur résiduelle des biens et avoirs liquides cédés, les sommes dont l'enfant est propriétaire, etc.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
VALIDATION:
DATE : 31 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18i

Titre :

État de la situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour les années 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

- i) Nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle.

Exposé et statistiques :

L'aide financière des programmes d'assistance sociale doit être remboursée lorsqu'elle a été accordée en trop ou lorsqu'elle a été versée conditionnellement à la réalisation d'un droit (ex. : en attente d'une prestation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, de la Société automobile du Québec, de Retraite Québec ou autre).

Règle générale, les sommes versées en trop, à la suite d'une erreur administrative, ne font pas l'objet d'une réclamation.

La provenance des réclamations nettes pour l'exercice financier 2022-2023 (en date du 31 janvier 2023) se détaille comme suit :

Réclamation pour le volet de la Solidarité sociale	Année financière 2022-2023				
	Nombre	Nombre total	Montant en M\$	Montant total M\$	Montant moyen \$
Réclamation à la suite d'un aide reçus sans droit ¹ :					
Programme d'aide sociale	27 917		20 273 540		
Programme de solidarité sociale	11 087		8 144 689		
Programme de revenu de base	603		436 104		
Programme objectif emploi	1 224		730 983		
Total des réclamations à la suite d'un aide reçu sans droit:		40 831		29,6	725
Réclamation à la suite d'une fausse déclaration ² :					
Programme d'aide sociale	7 925		47 899 240		
Programme de solidarité sociale	912		8 550 799		
Programme de revenu de base	40		349 523		
Programme objectif emploi	107		249 733		
Total des réclamations à la suite d'une fausse déclaration:		8 984		57,0	6 344
Réclamation à l'aide conditionnelle ³ :					
Programme d'aide sociale	4 128		6 082 495		
Programme de solidarité sociale	1 689		8 440 645		
Programme de revenu de base	31		33 781		
Programme objectif emploi	0		0		
Total des réclamations à l'aide conditionnelle:		5 848		14,6	2 496
Total montant brute des réclamations		55 663		101,2	1 818
Notes de crédits					
Programme d'aide sociale	3 764		5 310 726		
Programme de solidarité sociale	22		18 631		
Programme de revenu de base	1958		2 457 152		

Programme objectif emploi	140		88 489		
Total des notes de crédits⁴:		5 884		7,9	
Montant total net des réclamations⁵				93,3	

Prévisions pour l'année financière 2023-2024		
Réclamation pour le volet de la Solidarité sociale	Nombre	Montant en M\$
Réclamation à la suite d'un aide reçus sans droit :	60 000	42,0
Réclamation à la suite d'une fausse déclaration :	15 000	80,0
Sous-total	75 000	122,0
Réclamation à l'aide conditionnelle :	8 000	19,0
Montant total des réclamations	83 000	141,0
Notes de crédits (en moins)		11,5
Montant total net des réclamations		129,5

- (1) Lorsque le prestataire reçoit un montant auquel il n'a pas droit sans toutefois avoir eu l'intention de divulguer de faux renseignements ou de remettre de faux documents. Exemple : changement dans la situation familiale déclaré un mois après l'évènement.
- (2) Lorsque le prestataire omet de divulguer des renseignements, transmet de faux renseignements, remet de faux documents ou déclare des propos trompeurs et inexacts dans le but d'obtenir des sommes auxquelles il n'a pas droit. Exemple : revenus de travail non déclarés.
- (3) Aide conditionnelle : aide versée en attente de la réalisation d'un droit.
- (4) Note de crédit : lorsqu'un montant de réclamation est revu à la baisse. N'inclut les SPE.
- (5) Exclut les réclamations à la suite des paiements du soutien aux enfants.

SOURCE : Direction générale du soutien à la prestation de services
COLLABORATION :
VALIDATION: BSMASC
DATE : 2023-03-23

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18j

Titre :

État de la situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour les années 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

j) Nombre de révisions et d'appels, selon le motif et la décision.

Exposé et statistiques :

Période de référence : du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023

Pour chaque demande de révision, le client peut contester un ou plusieurs éléments (motifs) à son dossier.

Motifs	Motifs contestés en révision ¹	
	Nombre de motifs contestés	Nombre de motifs accueillis ²
Allocations et ajustements	340	27
Revenus, gains et avantages	1 774	121
Statut	791	96
Obligations du prestataire ou du ministre	1094	168
Avoirs liquides	392	49
Prestations spéciales	591	81
Versement de l'aide	6	0
Biens	230	35
Solidarité de la dette	42	7
Garant défaillant	15	1
Prestations de base	286	14
Contribution parentale	121	27
Mesures et programmes d'employabilité (réclamations seulement)	117	5
Mesures et programmes spécifiques (réclamations seulement)	3	0
Modalités de recouvrement (après délivrance du certificat de recouvrement)	210	9
Mois de la demande (particularités)	386	29
Motifs sans droit de contestation	161	1
Révision médicale	1 497	716

¹ Les motifs contestés en révision constituent des éléments litigieux contestés par le citoyen. Par ailleurs, le nombre de motifs contestés en révision exclut les motifs contestés en matière d'assurance parentale.

² Motifs accueillis en totalité avec ou sans faits nouveaux.

	Décisions rendues ou règlements entérinés³ par le Tribunal administratif du Québec (TAQ)
Règlement à l'amiable	457
Recours rejetés	337
Recours accueillis	107
Recours accueillis en parties⁴	70
Désistements	346
Acquiescements du Ministère	118
Recours irrecevables	128
Autres⁵	14
TOTAL des recours finalisés	1 577

³ Le nombre de décisions rendues ou règlements entérinés par le TAQ exclut les décisions relatives à l'assurance parentale, celles-ci étant traitées par la Direction du contentieux du ministère de la Justice.

⁴ Les « Recours accueillis en partie » présentent ceux pour lesquels le TAQ acquiesce à la fois à une partie de la demande du citoyen et maintient l'autre partie de la décision en faveur du Ministère. Pour leur part, les « Recours accueillis » par le TAQ sont totalement en faveur du citoyen.

⁵ Inclut les recours sans objet, les fermetures administratives ainsi que les déclarations de fin de litige.

SOURCE : Direction générale du recouvrement, des recours et de la qualité des services
Secteur des services à la gestion et des ressources informationnelles

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 3 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18k

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant : k) Nombre de personnes qui ont demandé de l'aide en raison d'un dénuement total, en spécifiant le motif de la demande, le montant moyen de l'aide accordée et le motif de la décision

Exposé et statistiques :

Données générales pour 2022-2023 (du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023)

Le nombre total de demandes reçues a été de 164. De ce nombre, il y eu :

- 119 demandes acceptées
- 44 demandes refusées
- 1 désistement

L'aide totale accordée fut de 566 902,14 \$, répartie en aide remboursable et en aide gratuite :

- Aide remboursable : 105 283,61 \$
- Aide gratuite : 461 618,53 \$

Le montant moyen d'aide versée s'établit à 3 239 \$.

Faits saillants pour 2022-2023

Motifs invoqués pour l'obtention de prestations en vertu du pouvoir discrétionnaire	Nombre de demandes acceptées	Montant par catégorie (\$) ¹	Répartition par catégorie (%)*	Montant moyen accordé par catégorie (\$) ¹
Bien ou avoir liquide cédé	13	61 840	10,91	3 638
Composition familiale	1	790	0,14	790
Contribution parentale	0	0	0,00	0
Excédent de biens	6	24 615	4,34	4 102
Grève ou lock-out	0	0	0,00	0
Personne tenue de loger	22	26 230	4,63	972
Perte d'argent	2	1 575	0,28	788
Prestation spéciale	10	10 918	1,93	1 092
Prestation spéciale désintoxication	15	31 131	5,49	2 075
Prévenu tenu de loger	2	2 816	0,49	1 408
Revenu (incluant : antériorité du déficit, saisie, etc.)	0	0	0,00	0
Sans statut légal	43	377 575	66,60	4 242
Travailleur autonome	0	0	0,00	0
Valeur de résidence	5	29 412	5,19	4 902
Refus de faire valoir un droit	0	0	0,00	0
TOTAL	119	566 902	100 %	3 239

* Pourcentage du montant total accordé.

Les personnes seules ou les familles aidées en vertu du pouvoir discrétionnaire sont inadmissibles selon les règles régulières d'attribution d'une aide financière de dernier recours.

- 1) Les sommes versées comprennent également l'aide financière accordée en prolongation pour 56 demandes (mois suivant l'acceptation à la suite de l'évaluation ou de la réévaluation d'une demande).

Données des ménages ressortissants ukrainiens pour 2022-2023 (d'avril 2022 à janvier 2023)

Le nombre total de ménages distincts ayant reçus de l'aide dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du ministre a été de 1 739.

L'aide totale accordée pour cette période a été de 6 017 700,72 \$.

À compter du 1^{er} janvier 2023, tous les ménages aidés dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du Ministre en 2022 sont intégrés au nouveau programme spécifique d'aide pour les Ukrainiens (PSAU).

SOURCE : Direction du soutien à l'application des normes d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction des politiques d'assistance sociale

VALIDATION:

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-181

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

1) Liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024 ;

Exposé et statistiques :

L'assurance médicaments ne fait plus partie des besoins spéciaux financés par l'aide financière de dernier recours. Elle relève du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les coûts des prestations spéciales pour les préparations lactées représentent 200 k\$. (Ces données ne sont pas disponibles par programme.)

Les sous-totaux et les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des éléments qui les compose en raison des arrondis.

Programme objectif emploi

Coût des prestations spéciales (en 000 \$)

2022-2023
(dépenses¹)

I. Prestations spéciales pour préserver la santé

Biens et services administrés par le MESS

- Lunettes et lentilles	6,6
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires	0,5
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits	6,9
- Suppléments	50,1

(suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement et paraplégie)

- Transports pour fins médicales	141,6
- Autres	10,4

Sous-total de la partie I : **216,1**

II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières

- Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine	0,0
- Enfant à charge fréquentant l'école	97,2
- Frais funéraires	0,0
- Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre	1,4
- Compenser les effets d'une séparation	0,2
- Loyer pour une personne seule hébergée	0,6

Sous-total de la partie II : **99,5**

III. Prestations spéciales versées par amendement **3,6**

Sous-total de la partie III : **3,6**

TOTAL : **319,2**

¹ Les données, à l'exception de celles sur les préparations lactées, représentent un coût estimé sur 12 mois des dépenses réelles en prestations spéciales pour la période d'avril 2022 à janvier 2023.

Programme d'aide sociale		
Coût des prestations spéciales (en 000 \$)		2022-2023
		(dépenses¹)
I. Prestations spéciales pour préserver la santé		
Biens et services administrés par le MESS		
- Lunettes et lentilles		765,3
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires		36,1
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits		790,8
- Suppléments		1 980,7
(suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement et paraplégie)		
- Transports pour fins médicales		19 310,7
- Autres		328,9
Sous-total de la partie I :		23 212,6
II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières		
- Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine		0,0
- Enfant à charge fréquentant l'école		2 922,3
- Frais funéraires		112,3
- Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre		64,5
- Compenser les effets d'une séparation		1,0
- Loyer pour une personne seule hébergée		1 391,5
Sous-total de la partie II :		4 491,6
III. Prestations spéciales versées par amendement		802,8
Sous-total de la partie III :		802,8
	TOTAL :	28 507
Programme de solidarité sociale		
Coût des prestations spéciales (en 000 \$)		2022-2023
		(dépenses¹)
I. Prestations spéciales pour préserver la santé		
Biens et services administrés par le MESS		
- Lunettes et lentilles		1 297,9
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires		178,5
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits		10 353,0
- Suppléments		2 385,9
(suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement et paraplégie)		
- Transports pour fins médicales		18 420,4
- Autres		115,1
Sous-total de la partie I :		32 750,9
II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières		
- Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine		0,0
- Enfant à charge fréquentant l'école		396,6
- Frais funéraires		372,4
- Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre		56,8
- Compenser les effets d'une séparation		0,7
- Loyer pour une personne seule hébergée		203,7
Sous-total de la partie II :		1 030,2
III. Prestations spéciales versées par amendement		608,1
Sous-total de la partie III :		608,1
	TOTAL :	34 389,2

Programme de revenu de base**Coût des prestations spéciales (en 000 \$)****2022-2023
(dépenses¹)****I. Prestations spéciales pour préserver la santé**

Biens et services administrés par le MESS

- Lunettes et lentilles	44,9
- Chaussures orthopédiques et orthèses plantaires	3,7
- Prothèses, orthèses et accessoires prescrits	392,7
- Suppléments (suppléments mensuels pour diabète, hémodialyse, grossesse, allaitement et paraplégie)	177,9
- Transports pour fins médicales	495,2
- Autres	5,7
Sous-total de la partie I :	1 120,0

II. Prestations spéciales relatives à la compensation de certaines pertes ou en considération de situations particulières

- Rechercher ou postuler un emploi ou retourner dans son milieu d'origine	0,0
- Enfant à charge fréquentant l'école	0,0
- Frais funéraires	3,0
- Compenser les pertes lors d'un incendie ou d'un sinistre	0,0
- Compenser les effets d'une séparation	0,0
- Loyer pour une personne seule hébergée	10,1
Sous-total de la partie II :	13,1

III. Prestations spéciales versées par amendement

Sous-total de la partie III :	3,6
--------------------------------------	------------

TOTAL : 1 136,7**SOURCE :** Direction des politiques d'assistance sociale**COLLABORATION :** Direction de l'analyse et de l'information de gestion**VALIDATION:****DATE :** 20 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18m

Titre :

État de la situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour les années 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

m) Nombre de prestataires référés aux mesures actives d'Emploi-Québec ainsi que le délai de référence.

Exposé et statistiques :

La prestation de service du MESS permet aux requérants à l'assistance sociale qui déposent leur demande en personne, d'obtenir au même moment des services d'emploi. La référence n'est plus requise dans ce cas.

SOURCE : Direction des mesures et des services aux individus (DMSI)

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

DATE : 24 février 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18n

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

n) Nombre de prestataires admissibles à une rente d'invalidité de la Régie des rentes du Québec et l'économie générée 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024

Exposé et statistiques :

Il n'y a pas de Régie des rentes du Québec.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 15 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18o

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant : o) Nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2022-2023; fournir les prévisions 2023-2024 ;

Exposé et statistiques :

Programme objectif emploi

En janvier 2023, 20 ménages prestataires ont reçu une rente de retraite de Retraite Québec dont le montant moyen est établi à environ 337 \$ par mois.

On estime l'impact de cette mesure à 0,1 M\$ en 2022-2023.

Programme d'aide sociale

En janvier 2023, 14 746 ménages prestataires ont reçu une rente de retraite de Retraite Québec dont le montant moyen est établi à environ 162 \$ par mois.

On estime l'impact de cette mesure à 28,7 M\$ en 2022-2023.

Programme de solidarité sociale

En janvier 2023, 3 348 ménages prestataires ont reçu une rente de retraite de Retraite Québec dont le montant moyen est établi à environ 189 \$ par mois.

On estime l'impact de cette mesure à 7,6 M\$ en 2022-2023.

Programme de revenu de base

En janvier 2023, 11 818 ménages prestataires ont reçu une rente de retraite de Retraite Québec dont le montant moyen est établi à environ 101 \$ par mois.

On estime l'impact de cette mesure à 14,3 M\$ en 2022-2023.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information

VALIDATION:

DATE : 3 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-18p

Titre :

État de situation de chaque programme du ministère (si applicable) pour l'année 2022-2023 et fournir les prévisions pour 2023-2024, concernant :

p) Bilan du budget et des dépenses pour le programme d'allocation-logement et nombre de ménages qui en ont bénéficié pour 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Le Programme Allocation-logement est sous la responsabilité de la Société d'habitation du Québec.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE :

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-19

Titre :

Nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi pour 2022-2023 ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023, le Centre des services d'évaluation médicale et socioprofessionnelle situé à la direction régionale de Service Québec de la Capitale-Nationale, a reçu 7 239 demandes de reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi.

SOURCE : DRSQCN – DGSCE

COLLABORATION :

VALIDATION: BSMASC

DATE : 2023-03-08

S1RP19_03-08_BSM.doc

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-20

Titre :

Nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Pour l'année 2022-2023, le Centre de services d'évaluation médicale et socioprofessionnelle a reçu et analysé 9 606 demandes.

2022-2023	Nombre de dossiers
Avril 2022	798
Mai 2022	606
Juin 2022	802
Juillet 2022	574
Août 2022	774
Septembre 2022	925
Octobre 2022	904
Novembre 2022	672
Décembre 2022	770
Janvier 2023	876
Février 2023	754
Mars 2023	1 151
TOTAL	9 606

SOURCE : Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 6 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-21

Titre :

Nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi, mais dont la demande a été refusée, pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023, le Centre des services d'évaluation médicale et socioprofessionnelle situé à la Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale a refusé 4 854 demandes de reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi. De ce nombre, 3 739 demandes se sont toutefois vu octroyer des contraintes temporaires à l'emploi.

SOURCE : DRSQCN - DGSCE

COLLABORATION :

VALIDATION: BSMASC

DATE : 2023-03-08

S1RP21_03-08_BSM.doc

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-22

Titre :

Le nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi, mais dont la demande a été refusée pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Pour l'année 2022-2023, c'est 9 606 demandes qui ont été traitées, dont 1 921 ont été refusées.

2022-2023	Demandes refusées	Demandes traitées
Mois	Nombre	Nombre
Avril 2022	185	798
Mai 2022	140	606
Juin 2022	157	802
Juillet 2022	111	574
Août 2022	154	774
Septembre 2022	167	925
Octobre 2022	197	904
Novembre 2022	101	672
Décembre 2022	150	770
Janvier 2023	166	876
Février 2023	151	754
Mars 2023	242	1 151
Total	1 921	9 606

SOURCE : Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale

COLLABORATION :

VALIDATION :

DATE : 6 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-23

Titre :

Délai d'attente pour l'évaluation au bureau médical pour se faire reconnaître contrainte sévère à l'emploi en 2022-2023 et pour les deux années précédentes.

Exposé et statistiques :

- Le délai moyen pour l'année en cours (2022-2023) est de 16,6 jours. Ce qui représente une diminution du délai de traitement de 21,5 jours comparé à l'an dernier (38,1 jours).
- Le délai pour rendre une décision concernant les demandes « urgentes » en provenance de l'attribution initiale est généralement de 24 heures. Il peut se prolonger dans certaines situations, selon l'implication ou non du médecin traitant ou d'un besoin d'information supplémentaire.

SOURCE : DRSQCN-DGSCE

COLLABORATION :

VALIDATION: BSMASC

DATE : 2023-03-08

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-24

Titre :

Le nombre de personnes ayant fait une demande pour être reconnues comme étant prestataires avec des contraintes sévères à l'emploi, dont la demande a été refusée, mais qui ont ensuite gagné en appel pour 2022-2023, ventiler par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023, quatre personnes ont vu leurs contraintes sévères à l'emploi être reconnues par le Tribunal administratif du Québec après que leur demande ait été refusée.

SOURCE : Direction générale du recouvrement, des recours et de la qualité des services

Secteur des services à la gestion et des ressources informationnelles

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 10 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-25

Titre :

Le nombre de personnes ayant fait une demande pour le programme d'aide sociale avec contraintes temporaires à l'emploi, mais dont la demande a été refusée, mais qui ont ensuite gagné en appel pour 2022-2023 ventilé par mois et par région et fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

Du 1^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023, aucune personne n'a vu ses contraintes temporaires à l'emploi être reconnues par le Tribunal administratif du Québec après que sa demande ait été refusée par le Ministère.

SOURCE : Direction générale du recouvrement, des recours et de la qualité des services

Secteur des services à la gestion et des ressources informationnelles

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 30 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-26

Titre :

Qui compose le comité médical du MESS qui a décidé, en juillet 2022, de dresser une nouvelle liste des diagnostics évidents qui permet un accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale ? Est-ce que le MSSS a été consulté ? Pourquoi la liste a-t-elle été réduite?

Exposé et statistiques :

Composition du comité médical du MESS :

- médecins du Centre de service d'évaluation médicale et socioprofessionnelle;
- conseillère socioprofessionnelle;
- médecin du Service de révision médicale.

Les recommandations du comité médical ont été analysées, révisées et validées par plusieurs spécialistes externes du réseau de la santé et des services sociaux dont, un cardiologue, un pneumologue, un neurologue, un psychiatre, un interniste, un hématooncologue, un gastroentérologue et un médecin spécialisé en infections transmissibles sexuellement et par le sang et le SIDA. Par ailleurs, avant de soumettre ces recommandations de changement aux spécialistes, une revue complète des données médicales actuelles a été effectuée pour chacun des diagnostics concernés.

Liste des diagnostics évidents

La liste des diagnostics évidents a été créée en 1989 au moment de l'implantation du Programme de soutien financier et renommé Programme de solidarité sociale. Des ajustements mineurs ont été apportés une première fois en 1993 et une première révision a ensuite été réalisée en 1999.

Depuis la dernière mise à jour de 1999, les progrès médicaux ont amélioré substantiellement les pronostics liés à plusieurs conditions de la liste. Avec les années, de nombreux termes sont devenus obsolètes et plusieurs diagnostics ne sont plus invalidants d'emblée en raison des avancées scientifiques (amélioration des diagnostics et traitements). Par exemple, l'infection au VIH a été retirée de la liste, considérant qu'il n'est plus considéré comme mortel et que le pronostic de survie est aujourd'hui excellent.

Il est important de souligner, que le fait de retirer un diagnostic de la liste ne prive aucunement le prestataire de pouvoir se faire reconnaître une contrainte sévère à l'emploi. Le comité procédera à l'évaluation de l'ensemble des éléments médicaux et psychosociaux du prestataire pour émettre une recommandation.

SOURCE : Direction régionale de Services Québec de la Capitale-Nationale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 29 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-27

Titre :

Pour 2020-2021 et 2021-2022, combien de personnes, pour chacun de ces diagnostics, ont bénéficié de l'accès accéléré aux prestations du Programme de solidarité sociale avant que la liste soit réduite ?

- d'autisme ;
- de schizophrénie ;
- de bipolarité.

Exposé et statistiques :

Statistiques du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022 pour les trois diagnostics

Adultes avec contraintes sévères dont une pièce médicale pour les diagnostics de schizophrénie, de bipolarité et d'autisme a été reçue au cours de la période et acceptée par l'agent d'aide financière.

Année financière	Diagnostic	
2022-2023	Schizophrénie	29
	Bipolarité	4
	Autisme	138
	Total	171

SOURCE : Direction des normes, des partenariats et des projets de l'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 6 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-28

Titre :

Pour les personnes ayant une dette envers le ministère, veuillez nous fournir les renseignements suivants :

- Le nombre de personnes ayant une dette envers le Ministère ventilé par âge, région, raison et revenu principal ;
- La somme des dettes envers le Ministère ventilée par âge, région et sexe ;
- Le nombre de personnes prestataires d'un programme d'aide du ministère ayant une dette envers le ministère, ventilé par raison de la dette ;
- Le taux d'intérêt chargé aux personnes ayant une dette envers le ministère en 2021-2022; 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 ;
- Le nombre de dettes dues à une erreur administrative.

Exposé et statistiques :

En 2022-2023 (au 28 février 2023), le nombre de personnes ayant une dette envers le Ministère (volet Solidarité sociale et Action communautaire) est de 121 870 pour un montant de 840,8 M\$. Le tableau ci-dessous présente le nombre de personnes prestataires et non prestataires ayant une dette envers le Ministère au 28 février 2023 :

Période		Nombre de personnes ayant une dette	Montant de la dette (M \$)	Nombre de personnes prestataires
2022-2023 Au 28 fév. 2023	Moins de 30 ans	15 558	44,3 \$	5 742
	30 à 49 ans	56 967	277,5 \$	17 583
*Taux d'intérêt 5 à 9 %	50 à 54 ans	12 767	92,6 \$	4 570
	55 à 59 ans	12 722	113,9 \$	4 928
	60 à 64 ans	11 879	112,6 \$	5 228
	65 ans et plus	11 977	199,9 \$	411
	Total	121 870	840,8 \$	38 462
	Femme	51 567	425,5 \$	33 398
Homme	70 303	415,3 \$	5 064	

*Les intérêts s'appliquent lorsque le montant de la dette est dû à la suite d'une fausse déclaration ou lorsqu'une entente de remboursement périodique n'est pas prise ou n'est pas respectée.

SOURCE :

Direction générale du recouvrement, des recours et de la qualité des services

Secteur des services à la gestion et ressources informationnelles

COLLABORATION :

VALIDATION:

SSGRI

DATE :

03 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-29

Titre :

Pour 2022-2023 :

- a) Combien de prestataires ont quitté le Québec plus de 15 jours dans un mois de calendrier?
- b) Combien de prestataires louent un appartement incluant deux chambres et combien incluant trois chambres?
- c) Combien de prestataires ont déclaré des revenus de travail et quelles sommes ont été récupérées par le MTESS à la suite de la déclaration de ces revenus de travail?
- d) Combien de prestataires sans contrainte à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 140 000\$?
- e) Combien de prestataires sans contrainte à l'emploi ont déclaré posséder des biens qui avaient une valeur combinée nette de 500 000 \$?
- f) Combien de prestataires avec contraintes sévères à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 203 000\$?
- g) Combien de prestataires sans logement ont fréquenté un centre de désintoxication?
- h) Combien de prestataires avec logement ont fréquenté un centre de désintoxication?
- i) Combien de jeunes ont bénéficié du programme Alternative jeunesse?
- j) Combien de jeunes de moins de 25 ans ont fait une demande d'aide sociale?
- k) Combien de personnes sans contrainte à l'emploi ont fait une demande d'aide sociale?
- l) Combien de jeunes de moins de 29 ans sans contrainte à l'emploi ont fait une demande d'aide sociale?
- m) Combien de prestataires sans contrainte ont déclaré être en couple et quel est le montant total ayant été prélevé ou retiré de leur prestation d'aide sociale? Fournir la moyenne par prestataire et une ventilation par région.

Exposé et statistiques :

Combien de prestataires ont quitté le Québec plus de 15 jours dans un mois de calendrier?

	Nombre d'adultes distincts ayant eu un séjour hors Québec
2022-2023 (d'avril 2022 à décembre 2022 ¹)	263

1. Les résultats relatifs aux séjours hors Québec sont uniquement disponibles trimestriellement.

Combien de prestataires louent un appartement incluant deux chambres et combien incluant trois chambres?

	Nombre de chambres offertes en location	
	2 chambres	3 chambres
	Nombre de ménages	Nombre de ménages
janvier 2023	1 410	217

Combien de prestataires ont déclaré des revenus de travail et quelles sommes ont été récupérées par le MESS à la suite de la déclaration de ces revenus de travail?

Ménages avec revenu de travail				
	Avec réduction d'aide		Sans réduction d'aide	Total
	Nombre de ménages	Montant comptabilisable total	Nombre de ménages	Nombre de ménages
janvier 2023	2 831	1 335 892 \$	4 669	7 500

Combien de prestataires sans contraintes à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 140 000 \$?

	Prestataires sans contraintes ayant une valeur nette de résidence de 140 000\$
janvier 2023	0

Combien de prestataires sans contraintes à l'emploi ont déclaré posséder des biens qui avaient une valeur combinée nette de 500 000 \$?

	Prestataires ayant une valeur nette de résidence de 500 000\$
janvier 2023	0

Combien de prestataires avec contraintes sévères à l'emploi ont déclaré posséder une maison qui avait une valeur nette de 203 000 \$?

	Prestataires avec contraintes sévères ayant une valeur nette de résidence de 203 000\$
janvier 2023	0

Combien de prestataires sans logement ont fréquenté un centre de désintoxication?

	Prestataires sans logement ¹ recevant une prestation spéciale pour frais de séjour pour des services en toxicomanie
janvier 2023	15

1. Désigne les personnes temporairement sans adresse, c'est-à-dire qui n'ont pas d'adresse fixe ou stable ou qui n'ont pas l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Combien de prestataires avec logement ont fréquenté un centre de désintoxication?

	Prestataires avec logement ¹ recevant une prestation spéciale pour frais de séjour pour des services en toxicomanie
janvier 2023	783

1. Désigne les personnes qui ont une adresse fixe ou stable ou qui ont l'assurance d'un hébergement stable pour les 60 prochains jours.

Combien de jeunes ont bénéficié du programme Alternative jeunesse?

	Nombre d'adultes participant au Programme alternative jeunesse avec allocation jeunesse
janvier 2023	0

Combien de jeunes de moins de 25 ans ont fait une demande d'aide sociale?

	Nombre d'adultes âgés de moins de 25 ans qui ont fait une demande d'assistance sociale
janvier 2023	1 819

Note : Les jeunes ayant faits une demande à l'assistance sociale ne sont pas nécessairement admis à l'aide.

Combien de personnes sans contraintes à l'emploi ont fait une demande d'aide sociale?

	Nombre d'adultes sans contraintes à l'emploi qui ont fait une demande d'assistance sociale
janvier 2023	7 748

Combien de jeunes de moins de 29 ans sans contraintes à l'emploi ont fait une demande d'aide sociale?

	Nombre d'adultes sans contraintes âgés de moins de 29 ans qui ont fait une demande d'assistance sociale
janvier 2023	2 640

Combien de prestataires sans contrainte ont déclaré être en couple et quel est le montant total ayant été prélevé ou retiré de leur prestation d'aide sociale? Fournir la moyenne par prestataire et une ventilation par région.

Le tableau suivant présente le nombre de couples prestataires où les deux adultes sont sans contraintes à l'emploi de même que le montant prélevé¹ de leur prestation du fait qu'ils soient en couple. Ce montant ne tient pas compte des autres montants servant à calculer la prestation d'assistance sociale (ajustements pour enfants, prestations spéciales, les revenus et la valeur excédentaire des biens et avoirs liquides).

	Janvier 2023		
	Nombre de ménages	Montant total prélevé ²	Montant moyen prélevé ² par ménage
Région ¹			
01 - Bas-Saint-Laurent	69	25 737,00 \$	373,00 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	66	24 618,00 \$	373,00 \$
03 - Capitale-Nationale	245	91 385,00 \$	373,00 \$
04 - Mauricie	163	60 799,00 \$	373,00 \$
05 - Estrie	312	116 376,00 \$	373,00 \$
06 - Montréal	6 319	2 356 987,00 \$	373,00 \$
07 - Outaouais	290	108 170,00 \$	373,00 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	40	14 920,00 \$	373,00 \$
09 - Côte-Nord	19	7 087,00 \$	373,00 \$
10 - Nord-du-Québec	30	11 190,00 \$	373,00 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	38	14 174,00 \$	373,00 \$
12 - Chaudière-Appalaches	110	41 030,00 \$	373,00 \$
13 - Laval	430	160 390,00 \$	373,00 \$
14 - Lanaudière	213	79 449,00 \$	373,00 \$
15 - Laurentides	250	93 250,00 \$	373,00 \$
16 - Montérégie	953	355 469,00 \$	373,00 \$
17 - Centre-du-Québec	186	69 378,00 \$	373,00 \$
Région inconnue	7	2 611,00 \$	373,00 \$
Ensemble du Québec	9 740	3 633 020,00 \$	373,00 \$

1. Région selon les BSQ de proximité.
2. Le montant prélevé correspond à la différence entre la prestation de base (incluant l'ajustement à la prestation de base) pour une personne seule sans contraintes multiplié par 2 (770 \$ X 2 = 1 540 \$ en janvier 2023) et la prestation de base (incluant l'ajustement à la prestation de base) pour un ménage avec deux adultes sans contraintes (1 167 \$ en janvier 2023).

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 20 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-30

Titre :

Les sommes dépensées en 2022-2023, ainsi que les prévisions pour 2023-2024, par votre ministère et ses organismes pour le remboursement des frais de transport médical des prestataires de l'aide financière de dernier recours ventilé par nombre de prestataires, par année, par mois, par région et par type de transport.

Exposé et statistiques :

Les données pour la période d'avril 2022 à janvier 2023 sont présentées en annexe.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
VALIDATION:
DATE : 23 mars 2023

**Données sur les prestations spéciales régulières et spécifiques pour transport médical
au total période, selon la région et le type de transport¹
- avril 2022 à janvier 2023 -
- Assistance sociale -**

	Type de transport															
	9C Auto personnelle		9D Taxi		9E Ambulance		9F Transport en commun		9G Avion		9I Ambulance Urgence-Santé		9J Transport adapté		9K Transport conducteur bénévole	
	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant
Région																
01 - Bas-Saint-Laurent	729	80 344,32 \$	27	50 338,75 \$	556	146 559,69 \$	322	133 840,91 \$	X	X	X	X	41	11 580,24 \$	332	156 165,00 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	258	25 041,69 \$	26	10 866,93 \$	824	201 568,90 \$	77	18 219,09 \$	X	X	X	X	60	25 997,74 \$	285	163 746,64 \$
03 - Capitale-Nationale	213	32 244,04 \$	86	177 558,23 \$	1 794	484 994,05 \$	463	105 298,63 \$	X	X	19	3 835,39 \$	218	143 052,03 \$	237	117 517,26 \$
04 - Mauricie	448	47 667,48 \$	204	333 842,42 \$	1 122	285 764,59 \$	292	84 978,62 \$	X	X	20	6 656,47 \$	361	127 771,86 \$	143	81 937,00 \$
05 - Estrie	581	79 190,97 \$	92	112 901,74 \$	1 413	369 464,48 \$	643	329 718,11 \$	X	X	59	10 209,78 \$	68	17 218,43 \$	395	128 076,64 \$
06 - Montréal	87	7 284,11 \$	218	361 905,93 \$	268	55 465,72 \$	2 720	1 398 756,62 \$	X	X	7 110	1 813 810,73 \$	94	28 313,39 \$	11	2 063,05 \$
07 - Outaouais	227	34 110,14 \$	X	X	1 021	258 003,91 \$	164	40 857,71 \$	X	X	X	X	71	397 957,65 \$	490	515 255,16 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	359	41 633,43 \$	27	10 069,02 \$	361	85 866,40 \$	28	7 334,76 \$	X	X	X	X	55	21 736,54 \$	70	26 914,70 \$
09 - Côte-Nord	139	28 919,28 \$	33	23 150,12 \$	143	36 983,50 \$	19	5 101,63 \$	X	X	X	X	16	4 668,59 \$	49	16 034,79 \$
10 - Nord-du-Québec	41	6 554,51 \$	X	X	23	5 368,72 \$	X	X	X	X	32	5 656,85 \$	X	X	X	X
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	514	70 925,91 \$	53	8 235,52 \$	258	64 265,25 \$	54	14 688,34 \$	X	X	X	X	86	41 271,92 \$	153	65 353,38 \$
12 - Chaudière-Appalaches	563	60 112,06 \$	35	8 126,81 \$	763	209 314,93 \$	200	62 963,25 \$	X	X	13	3 712,17 \$	430	329 320,50 \$	328	142 697,34 \$
13 - Laval	44	4 320,34 \$	32	78 270,31 \$	39	6 244,21 \$	386	196 681,69 \$	X	X	707	166 027,26 \$	113	44 251,73 \$	13	5 694,43 \$
14 - Lanaudière	396	61 129,50 \$	69	97 536,05 \$	707	159 718,34 \$	287	120 042,21 \$	X	X	81	18 848,11 \$	48	48 853,34 \$	542	126 493,59 \$
15 - Laurentides	453	97 427,38 \$	236	483 545,39 \$	1 314	331 318,13 \$	477	233 016,09 \$	X	X	92	20 821,43 \$	71	54 954,17 \$	316	217 446,76 \$
16 - Montérégie	496	64 112,95 \$	428	999 043,07 \$	2 442	619 482,62 \$	746	361 269,23 \$	X	X	199	42 786,06 \$	65	18 375,62 \$	509	145 008,14 \$
17 - Centre-du-Québec	536	91 552,90 \$	68	237 792,83 \$	565	136 619,89 \$	158	58 029,39 \$	X	X	18	3 721,78 \$	295	168 157,61 \$	200	108 814,36 \$
Région inconnue	X	X	X	X	22	5 981,00 \$	11	4 051,99 \$	X	X	X	X	X	X	X	X

1. x = Des renseignements ont été caviardés puisqu'en raison du petit nombre (moins de 10) ceux-ci pourraient avoir pour effet de révéler des renseignements personnels, et ce, au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

**Données sur les prestations spéciales régulières et spécifiques pour transport médical
au total de la période et des régions, selon le type de transport¹
- avril 2022 à janvier 2023 -
- Assistance sociale -**

	Type de transport															
	9C Auto personnelle		9D Taxi		9E Ambulance		9F Transport en commun		9G Avion		9I Ambulance Urgence-Santé		9J Transport adapté		9K Transport conducteur bénévole	
	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant	Nbre prestataires distincts	Montant
Période																
Total	6 062	832 730,87 \$	1 635	2 997 198,98 \$	13 489	3 462 984,48 \$	7 003	3 175 090,31 \$	X	X	8 309	2 105 053,83 \$	2 090	1 484 424,75 \$	4 061	2 021 649,77 \$

1. x = Des renseignements ont été caviardés puisqu'en raison du petit nombre (moins de 10) ceux-ci pourraient avoir pour effet de révéler des renseignements personnels, et ce, au sens des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès.

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-31

Titre :

Concernant le programme de revenu de base veuillez nous fournir les renseignements suivants pour l'année 2023-2024, ventilés par mois :

- a) L'évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription, en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes ;
- b) La répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataire, chambreur, logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménage ;
- c) Le nombre d'enfants (moins de 18 ans) vivant au sein d'un ménage prestataire du programme revenu de base, selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université ou qu'ils ne fréquentent pas l'école ;
- d) Le nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une ;
- e) Les économies que ces contributions parentales représentent pour le programme revenu de base;
- f) Le nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire ;
- g) Les économies que ces pensions alimentaires représentent pour le programme revenu de base;
- h) Le nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage bénéficiaire du programme revenu de base;
- i) Le nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré ;
- j) Le nombre de révisions et d'appels, selon le motif et la décision ;
- k) Le nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle ;
- l) La liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
- m) Le nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
- n) Le nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés ;
- o) Le nombre de prestataires ayant une dette envers le Ministère;
- p) Le montant prélevé sur le montant versé aux prestataires du programme revenu de base, par catégorie;
- q) Les taux d'intérêts des prestataires du programme revenu de base ayant des dettes envers le Ministère.

Exposé et statistiques :

- a) L'évolution mensuelle du nombre de demandes d'inscription, en ventilant selon l'étape de traitement du dossier et en spécifiant le délai moyen pour chacune de ces étapes ;

Réponse fournie à RP-13

- b) La répartition des ménages selon le mode de logement (propriétaire, locataire, chambreur, logement subventionné : HLM, coopérative d'habitation), en indiquant la catégorie de ménage ;

Réponse fournie à RP-18c

- c) Le nombre d'enfants (moins de 18 ans) vivant au sein d'un ménage prestataire du programme revenu de base, selon qu'ils fréquentent l'école primaire, l'école secondaire, le cégep, l'université ou qu'ils ne fréquentent pas l'école ;

Programme de revenu de base

DESCRIPTION	Nombre d'enfants de moins de 18 ans
	Janvier 2023
Âge préscolaire	634
Études primaires	912
Études secondaires	1 165
Études postsecondaires	29
Sans occupation	115
TOTAL	2 855
Handicapé	80

- d) Le nombre d'adultes de 18 ans et plus qui reçoivent une contribution parentale ou devraient en recevoir une ;

La contribution parentale n'est pas prise en compte pour établir le montant des prestations au Programme de revenu de base.

- e) Les économies que ces contributions parentales représentent pour le programme revenu de base;

La contribution parentale n'est pas prise en compte pour établir le montant des prestations au Programme de revenu de base.

- f) Le nombre de familles monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans qui reçoivent une pension alimentaire ;

Réponse fournie à RP-18e

- g) Les économies que ces pensions alimentaires représentent pour le programme revenu de base;

La pension alimentaire pour enfants n'est pas prise en compte pour établir le montant des prestations au Programme de revenu de base.

- h) Le nombre d'enfants handicapés vivant au sein d'un ménage bénéficiaire du programme revenu de base;

Voir dernière ligne du tableau à la question c).

- i) Le nombre de ménages déclarant des revenus, selon les catégories de barème et le revenu moyen déclaré ;

Réponse fournie à RP-18g

- j) Le nombre de révisions et d'appels, selon le motif et la décision ;
Réponse fournie à RP-14
- k) Le nombre de ménages qui ont reçu des prestations en trop, en indiquant le montant moyen du trop-perçu et la raison de celui-ci, y compris l'erreur administrative et l'aide conditionnelle ;
Réponse fournie à RP-18i
- l) La liste et coûts des besoins spéciaux, y compris l'assurance médicaments, pour 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
Réponse fournie à RP-18l
- m) Le nombre de prestataires admissibles à une rente de préretraite et l'économie générée en 2022-2023 ; fournir les prévisions pour 2023-2024;
Réponse fournie à RP-18o
- n) Le nombre de ménages déclarant des biens, selon le genre de biens et la valeur moyenne des biens déclarés ;
Réponse fournie à RP-18h
- o) Le nombre de prestataires ayant une dette envers le Ministère;
Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale ne dispose pas de cette information.
- p) Le montant prélevé sur le montant versé aux prestataires du programme revenu de base, par catégorie;
Réponse fournie à RP-18i
- q) Les taux d'intérêts des prestataires du programme revenu de base ayant des dettes envers le Ministère.
Le taux d'intérêt applicable est de 10 %, et ce, depuis le 1^{er} avril 2023. Pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, il était de 9 %.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale
COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion
Direction du soutien aux opérations
VALIDATION:
DATE : 2023-04-11

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-32

Titre :

Mesures supplémentaires pour l'ensemble des différents prestataires notamment d'aide sociale et de dernier recours afin de surmonter les diverses dépenses engendrées par l'inflation.

Exposé et statistiques :

- Les prestations mensuelles des programmes d'assistance sociale sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année afin de préserver le pouvoir d'achat des personnes prestataires. Le taux d'indexation correspond à l'évolution annuelle du prix des biens et des services. Au 1^{er} janvier 2023, l'indexation des prestations mensuelle était de 6,44%.
- Dans le cadre du Plan budgétaire 2021-2022 du gouvernement du Québec, les tarifs des prestations spéciales de santé des annexes 1 à 3 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles :
 - ont été majorés de 20 % le 1^{er} janvier 2022;
 - ont été indexés de 6,44 % le 1^{er} janvier 2023.
- Dans son énoncé économique de novembre 2021, le gouvernement du Québec a mis en place la prestation exceptionnelle pour le coût de la vie qui correspond à un montant forfaitaire unique de 200 \$ par personne et un montant supplémentaire de 75 \$ pour les personnes vivant seules. Pour profiter de cette prestation, un ménage doit avoir été bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité au cours de la période de versement de juillet 2021 à juillet 2022. Les prestataires de l'assistance sociale sont admissibles à cette aide ponctuelle.
- Le gouvernement du Québec a annoncé dans le Plan budgétaire 2022-2023 qu'un montant ponctuel de 500 \$ en crédit d'impôt remboursable sera versé à chaque adulte ayant un revenu net de 100 000 \$ ou moins afin de compenser la hausse du coût de la vie pour les personnes à faible et à moyen revenu prévue en 2022. Les prestataires de l'assistance sociale sont admissibles à cette aide ponctuelle.
- Le 30 juin 2022, le gouvernement du Québec a annoncé une bonification de l'allocation-logement afin de permettre aux ménages admissibles de mieux composer avec l'impact de l'inflation sur le coût de la vie. Selon les nouvelles modalités, l'allocation mensuelle maximale précédente de 100 \$ peut maintenant atteindre 170 \$ par mois pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023. Les prestataires de l'assistance sociale sont admissibles à cette allocation.
- Le 9 novembre 2022, le gouvernement du Québec a annoncé l'octroi d'une aide financière supplémentaire, sous forme d'un nouveau crédit d'impôt remboursable. Chaque adulte, qui produira sa déclaration fiscale de l'année 2021 d'ici le 30 juin 2023, pourra bénéficier du versement d'un montant pouvant atteindre 600 \$. Les prestataires de l'assistance sociale au 31 décembre 2021, qui bénéficient du versement automatique de la composante TVQ du crédit d'impôt pour la solidarité pour la période de versement débutant le 1^{er} juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2023, sont admissibles au versement automatique de cette aide ponctuelle de 600 \$.

SOURCE : Direction des normes, des partenariats et des projets de l'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 14 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-33

Titre :

Le nombre de prestataires de chaque programme d'aide qui ont également reçu des sommes du gouvernement fédéral dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19, les remboursements reçus en 2022-2023 par le ministère et les remboursements anticipés.

Exposé et statistiques :

Le Ministère ne possède pas les données sur le nombre de prestataires qui ont reçu simultanément des prestations d'un programme d'assistance sociale et des sommes du gouvernement fédéral par l'entremise des prestations temporaires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION : Direction des relations intergouvernementales et des mandats spéciaux

VALIDATION:

DATE : 13 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-34

Titre :

Pour chacun des programmes, préciser :

- a. la liste des organismes subventionnés (incluant leur nom et leur adresse) ainsi que le montant versé à chacun, pour l'ensemble du Québec et pour chacune des régions, pour 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024;
- b. politique et critères d'attribution des subventions;
- c. liste des organismes qui ont demandé une subvention qui leur a été refusée.

Exposé et statistiques :

A et C : Voir les tableaux en annexe.

B : Politique et critères d'attribution des subventions

Les renseignements ci-dessous sont tirés des cadres normatifs des différents programmes en vigueur en 2022-2023.

Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole

Le Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole permet de soutenir des organismes et des regroupements d'organismes. Administré par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), il comporte les cinq volets suivants :

- Promotion des droits;
- Organismes multisectoriels confiés au MESS¹;
- Soutien financier en subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques;
- Recherches et études;
- Soutien à la gouvernance.

Promotion des droits

Le volet Promotion des droits vise à soutenir, par l'entremise du MESS, les organismes et les regroupements d'organismes dont la mission unique ou principale est la défense collective des droits.

Le soutien financier prend la forme d'un montant forfaitaire accordé sur une base pluriannuelle pour assurer une partie des coûts admissibles relatifs à l'accomplissement de la mission globale de l'organisme. Le soutien financier de base est déterminé par le territoire couvert par la mission de l'organisme soit local, régional et national.

Ces coûts admissibles sont, notamment, les frais tels que les frais d'utilisation d'un local, les frais liés à la téléphonie ou à l'internet, le matériel de bureau ou les infrastructures technologiques, les frais salariaux associés à la base du fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme de même que ceux liés à l'exercice des droits et la défense collective des droits, à la vie associative, aux activités de concertation et de représentation ou encore au soutien et à l'encadrement de l'action bénévole ainsi que les frais liés à l'éducation populaire.

Les demandes présentées par les organismes sont analysées par le MESS en fonction des paramètres suivants :

- le rayonnement dans la communauté et les activités accomplies en défense collective des droits;
- le réalisme des prévisions budgétaires présentées;
- l'actif net non affecté, selon les derniers états financiers, lequel ne doit pas être supérieur à 50 % des dépenses totales de l'organisme;
- la saine gestion financière de l'organisme, par exemple : absence d'un déficit et de jugements rendus contre l'organisme;
- les disponibilités financières du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome (FAACA).

Afin de moduler la hauteur du soutien financier accordé aux organismes admissibles, certains critères d'appréciation seront considérés, notamment :

- l'étendue du territoire couvert, la densité démographique et l'éloignement des centres décisionnels;
- l'équité entre les organismes comparables;
- les démarches faites pour assurer la diversité des contributions financières, les prêts de personnel ainsi que les prêts de ressources matérielles et techniques;
- la présence d'autres organismes ou regroupements d'organismes ayant la même mission et offrant les mêmes activités auprès des mêmes personnes visées.

Organismes multisectoriels confiés au MESS

Les objectifs sont de :

- soutenir les organismes d'action communautaire présentement financés et sans port d'attache dans l'appareil gouvernemental, et cela, lorsque c'est possible, de manière transitoire jusqu'à ce qu'un ministère ou un organisme gouvernemental en assume la responsabilité;
- soutenir les regroupements nationaux ayant reçu un mandat formel d'interlocuteurs privilégiés auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole.

En plus de satisfaire les critères d'admissibilité visant les organismes communautaires, pour être admissible à ce volet, il faut soit :

- avoir déjà conclu une entente triennale en appui à la mission globale ou une entente de service avec le MESS ou être référé par un ministère ou un organisme gouvernemental à la suite d'une opération de transfert et de concentration du soutien financier en appui à la mission globale;
- être un regroupement national ayant reçu un mandat formel d'interlocuteur privilégié auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole;
- être déjà soutenu financièrement et être référé par un ministère ou un organisme gouvernemental dans le cadre d'une entente administrative spécifique.

Soutien financier en subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques

Les objectifs sont de :

- confier la gestion à un regroupement national ayant reçu un mandat formel d'interlocuteur privilégié auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, par subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques, de mesures visant à structurer son secteur d'activité. Il peut s'agir de mise en place de plan d'action, de stratégie gouvernementale, d'analyse ou de toutes autres mesures prévues par le ministère;
- confier la gestion à un organisme communautaire ayant reçu un mandat formel du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, par subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques, de mesures visant à soutenir le développement de l'action communautaire et bénévole. Ces mesures visent le développement d'actions structurantes pour l'action communautaire et l'action bénévole dans son ensemble. Il peut s'agir de mesures favorisant la rétention de la main-d'œuvre, le maintien en emploi, l'amélioration des conditions de travail ou de toutes autres mesures prévues par le ministère, et ce dans le respect de leur autonomie.

En plus de satisfaire aux critères d'admissibilité visant les organismes communautaires, pour être admissible à ce volet, il faut être un regroupement national ayant reçu un mandat formel d'interlocuteur privilégié auprès du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole. Ou encore, être un organisme communautaire ayant reçu un mandat formel du ministre responsable des orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole visant à soutenir le développement de l'action communautaire et bénévole.

Recherches et études en lien avec la mise en œuvre de la politique gouvernementale

L'objectif est de contribuer à la réalisation des orientations gouvernementales en matière d'action communautaire et d'action bénévole par des études, des recherches et des sondages.

Sont admissibles les organismes communautaires, les centres de recherches ou institutions qui œuvrent dans le champ de la recherche en action communautaire et en action bénévole.

Les projets admissibles sont de nature non récurrente. Ils sont orientés en fonction de besoins déterminés en cours d'année. Selon les disponibilités budgétaires, la demande est amorcée par le MESS. Ainsi, il n'y a pas de date limite.

Soutien à la gouvernance

L'objectif vise à soutenir, de façon ponctuelle, des organismes communautaires financés pour leur mission globale dans le cadre de ce programme, ayant des besoins particuliers en lien avec l'amélioration de leur gestion ou de leur reddition de comptes, et ce, dans le respect des pratiques propres à l'action communautaire autonome.

Fonds québécois d'initiatives sociales

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Loi) institue le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces initiatives peuvent intervenir à la fois sur les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Au plan régional et local, le financement des initiatives doit s'inscrire dans une démarche de mobilisation et de concertation des acteurs du milieu. Celles-ci doivent mener à l'identification des priorités en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour un territoire donné, le tout étant consigné dans un plan d'action. Le financement des initiatives doit répondre aux priorités retenues.

Le FQIS soutient principalement :

- le financement des ententes conclues par le ministre responsable de l'application de la Loi (ministre) avec des organismes ou des partenaires à l'échelle locale, régionale et nationale (partenaires) relatives à la réalisation d'initiatives visant les mêmes objectifs et respectant les orientations et normes du FQIS, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;
- le développement et l'expérimentation de nouvelles approches de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- le financement des recherches en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Répartition budgétaire :

- Le ministre établit une répartition budgétaire régionale et nationale du Fonds.
- À partir de la répartition régionale, le ministre détermine les budgets à accorder aux régions en fonction notamment de l'importance relative des zones de pauvreté. Les sommes prévues dans ces budgets seront versées aux partenaires pour soutenir des initiatives locales ou régionales.
- La répartition précise également les budgets destinés aux organisations autochtones.

Sont admissibles à un financement du FQIS, soit directement, soit par l'intermédiaire des partenaires ou soit à titre de partenaires, les organismes suivants :

- les personnes morales à but non lucratif;
- les coopératives considérées comme organismes à but non lucratif par Revenu Québec;
- les organismes municipaux, les MRC;
- les conseils de bande, les conseils de villages nordiques, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et la Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador ou tout autre regroupement autochtone visé par l'article 3.48 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif.

Ne sont pas admissibles à un financement du FQIS :

- les ministères ou organismes gouvernementaux, ainsi que paragouvernementaux tels les Centres intégrés de santé et de services sociaux, les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, les institutions ou écoles d'enseignement et de formation, sauf si un organisme, excluant les ministères, est le seul à pouvoir offrir le service à un coût raisonnable sans faire concurrence à d'autres organismes offrant déjà avec succès un service similaire;
- les organismes dont les activités sont interrompues en raison d'un conflit de travail (grève ou lock-out).

Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire

Le Programme de soutien financier des Corporations de développement communautaire (PSCDC) vise à favoriser le développement social local, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en offrant du soutien à la mission globale aux Corporations de développement communautaire.

Le soutien financier prend la forme d'un montant forfaitaire accordé sur une base pluriannuelle pour assurer une partie des coûts admissibles relatifs à l'accomplissement de la mission globale de l'organisme.

Ces coûts admissibles sont, notamment, les frais liés à l'utilisation d'un local, les frais liés à la téléphonie ou à l'internet, le matériel de bureau ou les infrastructures technologiques, les frais salariaux associés à la base du fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme de même que ceux liés à la vie associative, aux activités de concertation et de représentation ou encore au soutien et à l'encadrement de l'action bénévole.

Les modalités pour le maintien annuel du soutien financier portent sur la nécessité pour l'organisme de :

- présenter au MESS le formulaire de demande dans les délais requis;
- continuer à satisfaire aux critères d'admissibilité;
- produire les documents exigés en matière de reddition de comptes et stipulés au protocole d'entente;
- respecter l'ensemble des clauses inscrites à la convention de subvention.

Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires

Le Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC) vise à soutenir des projets ponctuels de recherche, d'évaluation, de formation en matière d'action communautaire et d'action bénévole. Il vise également à soutenir la réalisation de projets ponctuels dans les deux champs d'action du Ministère, soit l'emploi et la solidarité sociale.

Le PSISC comporte deux volets.

Le volet Action communautaire et action bénévole vise à permettre aux organismes communautaires d'évaluer leurs interventions et de développer les connaissances et les méthodes d'intervention de l'action communautaire autonome et de l'action bénévole.

Le volet Initiatives sociales vise à soutenir la réalisation de projets ponctuels qui permettront l'atteinte des objectifs suivants :

- contribuer au développement de méthodes et approches d'intervention vouées à accroître l'inclusion sociale ainsi qu'à maintenir et à améliorer les conditions de vie des personnes à faible revenu;
- favoriser de nouvelles méthodes et approches en matière de développement de l'employabilité, de maintien en emploi des personnes éloignées du marché du travail ou des personnes sous-représentées sur le marché du travail.

Le PSISC soutient un projet pour une durée de 18 mois ou moins. Dans le cas d'un projet de recherche, le PSISC peut soutenir celui-ci jusqu'à une durée maximale de 36 mois.

Au besoin, un prolongement de la durée du protocole d'entente est possible, sans bonification financière, lorsqu'il est démontré que cette prolongation est essentielle à la réussite du projet. Toute demande de prolongation doit être faite par écrit par l'organisme, et approuvée par le MESS.

Dans tous les cas, incluant les projets de recherche, la subvention maximale est de 75 000 \$ par projet et par année financière, sans toutefois excéder 90% du total des dépenses admissibles directement reliées au projet.

Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi

Le Programme de soutien financier des carrefours jeunesse-emploi (PSCJE) vise à soutenir et consolider financièrement les carrefours jeunesse-emploi (CJE), dont la mission principale est d'accompagner et de guider les jeunes de 16 à 35 ans dans leur démarche d'insertion sociale et économique, au travers des actions suivantes :

- Répondre aux besoins et aux aspirations des jeunes âgés majoritairement de 16 à 35 ans afin qu'ils réalisent leur potentiel et qu'ils participent pleinement à la société;

- Accompagner les jeunes vers leur intégration sociale, citoyenne et économique, notamment grâce à un accueil universel;
- Mettre en œuvre le plan d'action local, qui doit inclure les quatre axes d'intervention prioritaires suivants :
 - Insertion socioprofessionnelle durable
 - Réussite éducative pour tous
 - Autonomie, accès à la santé et les services sociaux
 - Écocitoyenneté
- Mobiliser et animer les partenaires du milieu autour des enjeux des jeunes de ces mêmes territoires.

Pour être admissible à ce programme, le CJE doit :

- Œuvrer dans le champ de l'action communautaire;
- Répondre aux critères qui s'appliquent aux organismes d'action communautaire du Cadre de référence en matière d'action communautaire définissant les organismes d'action communautaire;
- Avoir une mission principale qui s'inscrit dans les volets d'action des CJE, tel que décrit ci-haut;
- Ne pas couvrir un territoire qui est actuellement couvert par un CJE.

Le soutien financier prendra la forme d'un montant forfaitaire accordé sur une base pluriannuelle pour assurer une partie des coûts admissibles relatifs à l'accomplissement de la mission globale du CJE. Le soutien financier de base est déterminé par le territoire couvert par la mission de l'organisme, soit local ou régional, ainsi que par le nombre de jeunes par territoire.

Les coûts admissibles sont les frais généraux tels que les frais d'utilisation d'un local, les frais liés à la téléphonie, au matériel de bureau et aux infrastructures technologiques, les frais salariaux associés à la base du fonctionnement et aux services alternatifs de l'organisme, les frais rattachés aux volets de la mission sociale des CJE qui visent l'amélioration des conditions de vie des jeunes de 16 à 35 ans, les frais d'activités reliés à la mise en œuvre du plan d'action local, les frais liés à la vie associative, aux activités de concertation et de représentation, au soutien et à l'encadrement de l'action bénévole et les frais liés à l'éducation populaire.

Également, les CJE peuvent recevoir des subventions soutenant la réalisation d'activités spécifiques. Ce soutien financier prendra la forme d'un montant forfaitaire accordé sur la base des dépenses admissibles et nécessaires à la réalisation de ces activités.

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des activités spécifiques telles que les frais de déplacement, les honoraires professionnels et le matériel nécessaire à la réalisation des activités;
- le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des activités spécifiques, pourvu que les salaires correspondent à ceux habituellement versés par l'organisme lui-même aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables.

Programme Soutien à l'action bénévole

Le Programme Soutien à l'action bénévole (SAB) vise à favoriser l'action bénévole locale en soutenant financièrement les organismes admissibles dans leurs efforts pour combler les besoins en matière d'activités communautaires, de loisir, de sport, d'activités physiques, d'infrastructures ainsi que d'équipements légers.

Les organismes admissibles sont :

- les organismes à but non lucratif;
- les organismes scolaires;
- les municipalités du Québec;
- les municipalités de villages nordiques;
- les conseils de bande;
- les coopératives;
- les associations.

De plus, ces organismes doivent être immatriculés auprès du Registraire des entreprises du Québec (REQ).

Les organismes non admissibles sont les organismes non immatriculés au REQ ou immatriculés sous la forme juridique :

- d'une personne physique;
- autre regroupement;
- d'une entreprise individuelle;
- d'une compagnie;
- d'une société par actions;
- d'une société en nom collectif;
- d'une société en commandite;
- d'une société en participation;
- d'un syndicat de copropriété;
- d'un groupement de personnes;
- d'une fiducie exploitant une entreprise à caractère commercial;
- ou tout autre organisme ne correspondant pas aux organismes admissibles.

Projets admissibles :

Tout projet relatif à des activités en matière communautaire, de loisir, de sport, d'activités physiques, d'infrastructure ou à l'achat d'équipements légers est admissible. Les projets doivent contribuer au développement local et respecter l'esprit des interventions gouvernementales en loisir, en sport, en activités physiques et en matière d'activités communautaires.

Projets non admissibles :

La subvention octroyée ne doit pas permettre aux membres du bureau de circonscription ou à son député(e) d'en retirer un avantage. À titre d'exemple, voici des projets non admissibles :

- l'achat de billets pour un souper-bénéfice;
- l'inscription à des conférences;
- la participation à un tournoi de golf;
- une demande faisant la promotion du Canada;
- une demande faisant la promotion de la séparation du Québec;
- les activités de financement visant essentiellement la promotion sont inadmissibles dans le cadre du Programme;
- salaire;
- ameublement.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

COLLABORATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

VALIDATION : Direction des opérations financières et contractuelles

DATE : 5 avril 2023

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
01 - Bas-Saint-Laurent	Côte-du-Sud	Action chômage Kamouraska inc.	PDD	108 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Côte-du-Sud	Association pour la défense des droits sociaux du Kamouraska (ADDS-Kamouraska)	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	A.L.E.S.E Abattons les échelons socio-économiques	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de la Péninsule	PDD	108 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent	PDD	108 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Action populaire Rimouski-Neigette	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Comité logement Bas-Saint-Laurent	PDD	108 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Regroupement des organismes de personnes handicapées du Bas-du-Fleuve (ROPHBF)	PDD	98 853 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Association coopérative d'économie familiale Rimouski-Neigette et Mitis	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Association coopérative d'économie familiale du Grand-Portage	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R) section Rivière-du-Loup inc.	PDD	92 100 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Fédération pour personnes handicapées du K.R.T.B. inc.	PDD	106 004 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Regroupement des assistées sociales et assistés sociaux du Témiscouata	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Association québécoise pour la défense des retraités et pré-retraités (section Chicoutimi)	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Groupement des organismes des personnes handicapées du Saguenay	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	L.A.S.T.U.S.E. du Saguenay (Lieu d'actions et de services travaillant dans l'unité avec les sans-emploi)	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Loge m'entraide	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Saguenay	PDD	39 178 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Service budgétaire et communautaire de Chicoutimi	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Dubuc	Service budgétaire populaire de La Baie et Bas Saguenay	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Jonquière	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) Jonquière	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Jonquière	Service budgétaire et communautaire de Jonquière	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Jonquière	Saguenéens et Jeannois pour les droits de la personne	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Accès conditions vie Lac-Saint-Jean-Est	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Alma inc.	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Les gens oubliés de Notre-Dame-d'Hébertville inc.	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Mouvement action chômage Lac-St-Jean	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Recif-02	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Service budgétaire Lac-Saint-Jean-Est	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Saguenay-Lac St-Jean-Chibougamau-Chapais	PDD	108 000 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	A.Q.D.R. Roberval (Association québécoise des droits de personnes retraitées et préretraitées Roberval)	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	Association québécoise pour la défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section St-Félicien	PDD	52 922 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	Service budgétaire de Saint-Félicien	PDD	92 100 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	Service budgétaire et communautaire de la MRC Maria Chapdelaine	PDD	92 100 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) Québec inc.	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Groupe de recherche en animation et planification économique (GRAPE)	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Regroupement des femmes sans emploi du nord de Québec	PDD	141 651 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Regroupement des groupes de femmes de la région de la Capitale-Nationale (Portneuf-Québec-Charlevoix)	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Association des grands-parents du Québec	PDD	143 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Centre d'information et de recherche en consommation de Charlevoix Ouest	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Mouvement action-chômage de Charlevoix inc.	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Chauveau	Alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées	PDD	196 147 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Lesage	Le mouvement "Personne d'abord" du Québec métropolitain	PDD	140 010 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Talon	Comité logement d'aide de Québec Ouest	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Accès transports viables-regroupement des utilisateurs et utilisatrices des transports collectifs et alternatifs du Québec métropolitain	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Action-Chômage de Québec	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Alliance arc-en-ciel de Québec inc.	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Association pour la défense des droits sociaux Québec métropolitain (ADDSQM)	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Bureau d'animation et information logement du Québec métropolitain (BAIL) inc.	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO) inc.	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Clinique d'accompagnement juridique Droit de cité	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Collectif pour un Québec sans pauvreté	PDD	143 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Comité des citoyens du quartier Saint-Sauveur	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Comité populaire St-Jean-Baptiste	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Front commun pour la transition énergétique	PDD	143 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Groupe Alter justice	PDD	143 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	L'association coopérative d'économie familiale de Québec	PDD	108 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Le comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH)	PDD	119 076 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Les amis et amies de la terre de Québec	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Ligue des droits et libertés - section de Québec	PDD	92 100 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Nature Québec	PDD	143 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC-03-12)	PDD	127 410 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03)	PDD	141 316 \$
03 - Capitale-Nationale	Vanier-Les Rivières	L'action des nouvelles conjointes et nouveaux conjoints du Québec (ANCQ)	PDD	143 000 \$
04 - Mauricie	Champlain	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section Mékinac	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Champlain	Association québécoise de la défense des droits des retraités et pré-retraités Des Chenaux (A.Q.D.R.)	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Champlain	Carrefour d'aide aux non-syndiqués inc.	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Champlain	Mouvement d'action solidaire des Sans-Emploi des Chenaux inc.	PDD	92 100 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
04 - Mauricie	Lavolette-Saint-Maurice	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, A.Q.D.R. section Shawinigan	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Lavolette-Saint-Maurice	Comité pour la défense des droits sociaux La Tuque	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Lavolette-Saint-Maurice	R.D.D.S. (Shawinigan) inc.	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Lavolette-Saint-Maurice	Regroupement d'organismes en DI/TSA de la Mauricie	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Lavolette-Saint-Maurice	Service d'aide au consommateur-région 04	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées (A.Q.D.R.) section Trois-Rivières inc.	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières	PDD	92 100 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Info Logis Mauricie	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Mouvement action-chômage Trois-Rivières	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Regroupement des organismes d'éducation populaire autonome de la Mauricie	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées - région Mauricie	PDD	141 808 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Table action abus aînés Mauricie, inc.	PDD	108 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Brome-Missisquoi	Vigilance OGM	PDD	143 000 \$
05 - Estrie	Brome-Missisquoi	L'association Action-Plus Brome-Missisquoi inc.	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Granby	Association coopérative d'économie familiale Montérégie-Est	PDD	98 411 \$
05 - Estrie	Granby	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.), section Granby inc.	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Granby	Dynamique des handicapés de Granby et région inc.	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Orford	Conseil des aveugles de Memphrémagog	PDD	52 922 \$
05 - Estrie	Orford	Han-Droits L'association de promotion et de défense des droits des personnes handicapées de la région Memphrémagog	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Orford	L'association québécoise pour la défense des retraités et retraitées, pré-retraités et pré-retraitées (A.Q.D.R.) section Memphrémagog	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Richmond	Service budgétaire populaire des Sources	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Saint-François	Association des locataires de Sherbrooke	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Saint-François	Association des personnes handicapées de la MRC de Coaticook	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Saint-François	L'association québécoise pour la défense des retraités et retraitées, pré-retraités et pré-retraitées (A.Q.D.R.) section Sherbrooke	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Saint-François	Promotion Handicap Estrie inc.	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Action-Handicap Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Association des personnes handicapées visuelles de l'Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Collectif pour le libre choix de Sherbrooke	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Comité des travailleurs et travailleuses accidentés de l'Estrie	PDD	108 000 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
05 - Estrie	Sherbrooke	Concertaction femmes Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Fédération des communautés culturelles de l'Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Illusion-Emploi de l'Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	L'action plus de Sherbrooke inc.	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Mouvement des chômeurs de l'Estrie inc.	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Regroupement des usagers du transport adapté de Sherbrooke métropolitain	PDD	92 100 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Service budgétaire populaire de l'Estrie inc.	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Solidarité populaire Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie	PDD	108 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Table ronde des OVEP de l'Estrie	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Acadie	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, AQDR Ahuntsic- St-Laurent	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Bourassa-Sauvé	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Montréal-Nord	PDD	52 922 \$
06 - Montréal	Bourassa-Sauvé	Comité logement de Montréal-Nord	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Bourget	Association coopérative d'économie familiale de l'est de Montréal	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Bourget	Infologis de l'est de l'île de Montréal	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Bourget	L'association féminine d'éducation et d'action sociale	PDD	157 883 \$
06 - Montréal	Bourget	Mouvement des travailleurs chrétiens (M.T.C.)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	D'Arcy-McGee	La ligue des Noirs du Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	D'Arcy-McGee	Organisation d'éducation et d'information logement de Côte-des-Neiges	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	D'Arcy-McGee	Projet Genèse	PDD	191 531 \$
06 - Montréal	Gouin	Au bas de l'échelle inc.	PDD	79 986 \$
06 - Montréal	Gouin	Comité logement de La Petite Patrie inc.	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Gouin	Comité régional pour l'autisme et la déficience intellectuelle (région 06A) (CRADI)	PDD	143 816 \$
06 - Montréal	Gouin	Mouvement action-chômage de Montréal inc.	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Gouin	Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec	PDD	172 677 \$
06 - Montréal	Gouin	Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Association pour la défense des droits sociaux du Montréal métropolitain (A.D.D.S.M.M.)	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Coalition des familles LGBT	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Comité de base pour l'action et l'information sur le logement social d'Hochelaga-Maisonneuve	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Comité-Chômage de l'est de Montréal	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Entraide logement Hochelaga-Maisonneuve	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Kéroul	PDD	146 606 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Organisation populaire des droits sociaux (OPDS)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Société logique inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Table de concertation sur la faim et le développement social du Montréal métropolitain	PDD	108 000 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Fondation Émergence inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Jeanne-Mance-Viger	Action dignité de Saint-Léonard	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	LaFontaine	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées, section Pointe-de-l'Île de Montréal (AQDR-PDÎ)	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Action travail des femmes du Québec inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Association coopérative d'économie familiale du nord de Montréal	PDD	108 770 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Association des locataires de Villeray inc.	PDD	96 223 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Association québécoise Plaidoyer-Victimes	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	BRAS Villeray	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Comité d'action de Parc Extension	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN)	PDD	191 692 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) du Québec inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	DéPhy Montréal	PDD	143 816 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Eau secours! La coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec	PDD	339 697 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Fédération des femmes du Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Forum des citoyens âgés de Montréal	PDD	61 424 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	La ligue des droits et libertés	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Réseau d'action pour l'égalité des femmes immigrées et racisées du Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Table des groupes de femmes de Montréal	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Union des consommateurs	PDD	170 871 \$
06 - Montréal	Marquette	Comité logement Lachine-Lasalle	PDD	52 922 \$
06 - Montréal	Maurice-Richard	Comité logement Ahuntsic-Cartierville	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Maurice-Richard	Pour les droits des femmes du Québec - PDF Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Maurice-Richard	Réseau québécois pour l'inclusion sociale des personnes sourdes et malentendantes (ReQIS)	PDD	170 662 \$
06 - Montréal	Mercier	Association des aides familiales du Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Association québécoise des personnes de petite taille inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Centre québécois du droit de l'environnement (C.Q.D.E.)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'oeuvre	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Comité du logement du Plateau Mont-Royal inc.	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Mercier	Fondation Rivières	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Front commun des assistés sociaux du Québec inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Groupe-Ressource du Plateau Mont-Royal	PDD	52 922 \$
06 - Montréal	Mercier	Le réseau québécois des groupes écologistes	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Mouvement action justice	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	RAPLIQ (Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain RAAMM	PDD	189 149 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	Mercier	Conseil québécois LGBT	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Mont-Royal-Outremont	Regroupement des usagers du transport adapté et accessible de l'île de Montréal	PDD	128 327 \$
06 - Montréal	Notre-Dame-de-Grâce	LogisAction Notre-Dame-de-Grâce	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Rosemont	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Rosemont inc.	PDD	39 178 \$
06 - Montréal	Rosemont	Comité de logement Rosemont	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Rosemont	La fédération des mouvements personne d'abord du Québec inc.	PDD	157 222 \$
06 - Montréal	Rosemont	Regroupement des aveugles et amblyopes du Québec (RAAQ)	PDD	166 481 \$
06 - Montréal	Rosemont	Regroupement des organismes en défense collective des droits (RO-DCD)	PDD	79 986 \$
06 - Montréal	Rosemont	Société québécoise de la déficience intellectuelle	PDD	79 986 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Association des consommateurs pour la qualité dans la construction	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Association québécoise pour l'équité et l'inclusion au postsecondaire	PDD	79 986 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Coalition des associations de consommateurs du Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Coalition jeunesse Montréalaise de lutte à l'homophobie	PDD	92 390 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Comité logement Ville-Marie de Montréal	PDD	99 824 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Conseil pour la protection des malades (CPM)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Front d'action populaire en réaménagement urbain FRAPRU inc.	PDD	166 098 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec inc.	PDD	200 707 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Union des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades (uttam)	PDD	160 254 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie--Saint-Jacques	Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ)	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Association coopérative d'économie familiale du sud-ouest de Montréal	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Comité des droits sociaux du sud-ouest de Montréal	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Comité des personnes assistées sociales de Pointe-St-Charles Montréal	PDD	105 637 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Comité des sans emploi de Pointe St-Charles	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec	PDD	158 378 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Force jeunesse inc.	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Organisation d'aide aux sans-emploi (ODAS - Montréal)	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	P.O.P.I.R.- Comité Logement	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Regroupement information-logement de Pointe-St-Charles	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Services juridiques communautaires de Pointe-St-Charles et Petite Bourgogne inc.	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Saint-Laurent	Comité logement Saint-Laurent	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Verdun	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) inc.	PDD	209 146 \$
06 - Montréal	Verdun	Comité d'action des citoyennes et citoyens de Verdun inc.	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Viau	Association québécoise de la défense des droits des retraités et retraitées, préretraités et préretraitées (A.Q.D.R.) Saint-Michel inc.	PDD	92 100 \$
06 - Montréal	Viau	Fédération québécoise de l'autisme	PDD	221 623 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	Viau	Groupe maman, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et pour l'accouchement naturel	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Action des femmes handicapées (Montréal)	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Association coopérative d'économie familiale du Centre de Montréal	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Comité chômage de Montréal	PDD	108 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Conseil national des chômeurs et chômeuses	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Ex aequo	PDD	196 392 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Piétons Québec	PDD	143 000 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Trajectoire Québec	PDD	143 000 \$
07 - Outaouais	Chapleau	Logemen'occupe	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Gatineau	Association de solidarité et d'entraide communautaire de la Haute-Gatineau	PDD	92 100 \$
07 - Outaouais	Hull	Action santé Outaouais	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Association des personnes handicapées visuelles de l'Outaouais	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et pré-retraitées - section Outaouais	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	L'association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	L'association pour la défense des droits sociaux de Gatineau	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Regroupement des associations de personnes handicapées de l'Outaouais (R.A.P.H.O.)	PDD	108 000 \$
07 - Outaouais	Hull	Table-Ronde des organismes volontaires d'éducation populaire de l'Outaouais	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est	Association de défense des droits sociaux de la Vallée de l'Or	PDD	92 100 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) section valdorienne	PDD	52 922 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Association des locataires de l'Abitibi-Témiscamingue	PDD	46 576 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées section Rouyn-Noranda (AQDR-ROUYN-NORANDA)	PDD	92 100 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Chômage action de l'Abitibi-Témiscamingue	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	L'association des travailleuses et des travailleurs accidentés de l'Abitibi-Témiscamingue	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	R.E.P.A.S. de Rouyn-Noranda	PDD	92 100 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Regroupement d'associations de personnes handicapées de l'Abitibi-Témiscamingue, R.A.P.H.A.T.	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Regroupement d'éducation populaire d'Abitibi-Témiscamingue (REPAT)	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda--Témiscamingue	Coalition d'aide à la diversité sexuelle de l'Abitibi-Témiscamingue	PDD	108 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda--Témiscamingue	Regroupement de femmes de l'Abitibi-Témiscamingue	PDD	108 000 \$
09 - Côte-Nord	Duplessis	Le centre de recherche et d'information en consommation (C.R.I.C.), Port-Cartier	PDD	92 100 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	Action-Chômage Côte-Nord	PDD	108 000 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	L'association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Côte-Nord inc.	PDD	92 100 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	Regroupement des femmes de la Côte-Nord inc.	PDD	108 000 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	Table de concertation des associations de personnes handicapées de la Côte-Nord (La C.A.P.H.)	PDD	114 011 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	Table des groupes populaires de Baie-Comeau-Hauterive	PDD	108 000 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	Association pour la protection des intérêts des consommateurs de la Haute-Côte-Nord	PDD	92 100 \$
10 - Nord-du-Québec	Ungava	Comité condition féminine Baie-James	PDD	46 576 \$
10 - Nord-du-Québec	Ungava	Association des femmes cris de Eeyou Istchee	PDD	52 922 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	Droits devant	PDD	92 100 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	Mouvement action chômage Pabok inc.	PDD	108 000 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	Regroupement des associations des personnes handicapées de la Gaspésie (Îles-de-la-Madeleine)	PDD	108 000 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	FADOQ région Gaspésie Îles-de-la-Madeleine	PDD	108 000 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	La démolée	PDD	92 100 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	PDD	108 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Bellechasse	Regroupement des organismes de personnes handicapées région Chaudière-Appalaches	PDD	61 424 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Chutes-de-la-Chaudière	Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	PDD	108 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Côte-du-Sud	Aide aux travailleurs accidentés, ATA	PDD	143 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Côte-du-Sud	AQDR Montmagny-L'Islet	PDD	92 100 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ)	PDD	143 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon	PDD	92 100 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	Association de défense des droits sociaux (A.D.D.S.) de la Rive-Sud	PDD	92 100 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	La section Lévis-Rive-Sud de l'A.Q.D.R.	PDD	92 100 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Association coopérative d'économie familiale Appalaches - Beauce - Etchemins	PDD	154 643 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région des Appalaches	PDD	108 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Corporation de défense de droits sociaux de Lotbinière inc.	PDD	92 100 \$
13 - Laval	Chomedey	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) de Laval-Laurentides	PDD	108 000 \$
13 - Laval	Chomedey	Table de concertation de Laval en condition féminine	PDD	108 000 \$
13 - Laval	Laval-des-Rapides	ALTA (Association lavalloise pour le transport adapté) inc.	PDD	123 479 \$
13 - Laval	Laval-des-Rapides	Regroupement des organismes de promotion de personnes handicapées de Laval (ROPPHL)	PDD	128 164 \$
13 - Laval	Laval-des-Rapides	Table de concertation en violence conjugale et agressions à caractère sexuel de Laval inc.	PDD	108 000 \$
13 - Laval	Vimont	Association coopérative d'économie familiale de l'île Jésus	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Berthier	Association des travailleurs et travailleuses accidentés du Matawin	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Berthier	Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) section Brandon	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Bertrand	Association des travailleurs, travailleuses accidentés de Joli-Mont	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Bertrand	Groupe d'information et de défense des droits sociaux de Ste-Julienne	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Action dignité Lanaudière	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Action-Logement Lanaudière	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Association coopérative d'économie familiale de la région Lanaudière	PDD	153 550 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Le mouvement des personnes d'abord de Joliette	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière (M.E.P.A.L.)	PDD	108 000 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
14 - Lanaudière	Joliette	Regroupement des usagers de transport adapté de Lanaudière	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Table de concertation des groupes de femmes de Lanaudière	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Table de concertation régionale des associations de personnes handicapées de Lanaudière	PDD	155 085 \$
14 - Lanaudière	Masson	Action populaire des Moulins	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Masson	Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière	PDD	108 000 \$
14 - Lanaudière	Masson	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section des Moulins inc.	PDD	92 100 \$
14 - Lanaudière	Repentigny	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), section L'Assomption	PDD	52 922 \$
14 - Lanaudière	Rousseau	AQDR de la Ouareau	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Argenteuil	Mouvement des personnes d'abord de Lachute	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Bertrand	Mouvement personne d'abord de Ste-Agathe-des-Monts	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Deux-Montagnes	Association de promotion et d'éducation en logement	PDD	108 000 \$
15 - Laurentides	Deux-Montagnes	Mouvement personne d'abord de Saint-Eustache	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Deux-Montagnes	Regroupement des usagers du transport adapté des Patriotes	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Groulx	Association coopérative d'économie familiale des Basses-Laurentides	PDD	135 952 \$
15 - Laurentides	Groulx	Mouvement personne d'abord de Sainte-Thérèse	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Labelle	Regroupement pour les droits des assistés sociaux, Mont-Laurier	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Carrefour d'Actions Populaires de St-Jérôme	PDD	115 359 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Mouvement personne d'abord de St-Jérôme et ses environs	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Réseau des femmes des Laurentides	PDD	108 000 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Le Phare des Affranchies	PDD	108 000 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Regroupement des usagers du transport adapté et collectif de la MRC Rivière-du-Nord (RUTAC MRC RDN)	PDD	92 100 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Regroupement pour la concertation des personnes handicapées des Laurentides	PDD	113 009 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	Association québécoise pour la défense des droits des retraités et pré-retraités (A.Q.D.R.) (section de Valleyfield)	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	Comité logement Beauharnois	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	Comité logement de Valleyfield	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	Organisation populaire des droits sociaux de Valleyfield	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Borduas	Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité	PDD	143 000 \$
16 - Montérégie	Châteauguay	Comité logement Rive-Sud	PDD	92 706 \$
16 - Montérégie	Châteauguay	Réseau d'information et d'aide aux personnes assistées sociales de Châteauguay (R.I.A.P.A.S.)	PDD	52 922 \$
16 - Montérégie	Châteauguay	Regroupement des usagers du transport adapté de Châteauguay (RUTAC)	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Huntingdon	Association pour la défense des droits sociaux de Huntingdon	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Iberville	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (A.Q.D.R.) section Haut-Richelieu	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	La Pinière	F.R.O.N.T. Femmes regroupées en options non traditionnelles	PDD	143 000 \$
16 - Montérégie	Laporte	Groupement des associations de personnes handicapées de la rive-sud de Montréal inc.	PDD	143 485 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
16 - Montérégie	Laporte	Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec	PDD	143 000 \$
16 - Montérégie	Laporte	Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie	PDD	108 000 \$
16 - Montérégie	Marie-Victorin	Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud	PDD	182 657 \$
16 - Montérégie	Marie-Victorin	Association des usagers du transport adapté de Longueuil (AUTAL)	PDD	104 350 \$
16 - Montérégie	Marie-Victorin	Comité-Logement Montérégie inc.	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Marie-Victorin	Mouvement action chômage Longueuil inc.	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Richelieu	Action logement Pierre-De-Saurel	PDD	52 922 \$
16 - Montérégie	Richelieu	Regroupement des assistés sociaux du Bas-Richelieu	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Richelieu	Regroupement des chômeurs et chômeuses de la région Sorel-Tracy inc.	PDD	52 922 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Collectif d'action populaire Richelieu-Yamaska	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Comité Logemen'mêle	PDD	52 922 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Groupement des associations de personnes handicapées du Richelieu-Yamaska	PDD	101 053 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Mouvement d'aide et de consultation sur le travail	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Regroupement maskoutain des utilisateurs du transport adapté	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	AQDR Richelieu-Yamaska	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Saint-Jean	Comité chômage du Haut-Richelieu	PDD	108 000 \$
16 - Montérégie	Saint-Jean	Inclusion: Regroupement d'aide aux personnes bénéficiaires de la sécurité du revenu et à faibles revenus du Haut-Richelieu	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Saint-Jean	Regroupement des usagers du transport adapté et collectif du Haut-Richelieu	PDD	92 100 \$
16 - Montérégie	Sanguinet	Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ)	PDD	143 000 \$
16 - Montérégie	Vachon	Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de la Montérégie (T.R.O.V.E.P.)	PDD	108 000 \$
16 - Montérégie		Table itinérance Rive-Sud	PDD	108 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Association coopérative d'économie familiale (ACEF) des Bois-Francis	PDD	96 325 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Association des groupes d'éducation populaire autonome, Centre-du-Québec	PDD	108 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Association des locataires Centre-du-Québec	PDD	61 424 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Droits devant / Érable	PDD	92 100 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	La table de concertation du mouvement des femmes Centre du Québec	PDD	108 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Regroupement des sans-emplois de Victoriaville	PDD	146 218 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Regroupement d'organismes de personnes handicapées du Centre-du-Québec (région 17)	PDD	108 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Drummond-Bois-Francis	A.Q.D.R. Centre-du-Québec inc.	PDD	108 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Drummond-Bois-Francis	Mouvement des personnes d'abord de Drummondville	PDD	52 922 \$
17 - Centre-du-Québec	Drummond-Bois-Francis	R.D.D.S. Regroupement de défense des droits sociaux du district de Drummond	PDD	92 100 \$
17 - Centre-du-Québec	Nicolet-Bécancour	Regroupement pour la défense des droits sociaux (R.D.D.S.) de la région de Nicolet inc.	PDD	92 100 \$
TOTAL Promotion des droits (PDD)				37 647 414 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	Regroupement des comités d'éducation de la Matapédia (RE.C.E.M.)	SPA	35 064 \$
03 - Capitale-Nationale	Portneuf	Comité régional d'éducation populaire de Portneuf	SPA	10 588 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Les récollets inc.	SPA	14 002 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
(Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
SRP-34 - ANNEXE 1

Région	Circonscription	Organisme	Volet	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	Anjou-Louis-Riel	Opération surveillance Anjou (OSA)	SPA	13 164 \$
07 - Outaouais	Pontiac	Le centre d'artisanat et de soutien à la famille d'Otter Lake	SPA	14 486 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est	Comité d'éducation pop de Rivière-Héva	SPA	10 247 \$
16 - Montérégie	Richelieu	Maison d'animation populaire de Sorel incorporée	SPA	24 794 \$
TOTAL Organismes sans port d'attache (SPA) confiés au SACAIS				122 345 \$
03 - Capitale-Nationale	Vanier-Les Rivières	Réseau québécois de développement social	IP	164 551 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Réseau de l'action bénévole du Québec	IP	278 899 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Réseau québécois de l'action communautaire autonome	IP	362 569 \$
TOTAL Interlocuteur privilégié (IP)				806 019 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec	AS	375 000 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Relais-femmes	AS	375 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Centre de formation populaire C.F.P.	AS	314 500 \$
06 - Montréal	Mercier	Fédération des centres d'action bénévole du Québec	AS	200 000 \$
14 - Lanaudière	Joliette	Coalition des organismes communautaires autonomes de formation (COCAF)	AS	100 000 \$
TOTAL Activités spécifiques (AS)				1 364 500 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec	RE	31 062 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Réseau québécois de l'action communautaire autonome	RE	100 000 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Université du Québec à Montréal	RE	23 045 \$
TOTAL Recherches et études (RE)				154 107 \$
06 - Montréal	Viau	Groupe Maman, Mouvement pour l'autonomie dans la maternité et pour l'accouchement naturel	SG	4 536 \$
TOTAL Soutien à la gouvernance				4 536 \$
GRAND TOTAL Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole				40 098 921 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES
SRP-34 - ANNEXE 2

Région	Circonscription	Organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent	141 415 \$
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	Dubuc	Promotion Saguenay inc.	127 134 \$
03 - Capitale-Nationale	Chauveau	Commission de la santé et des services sociaux des premières nations du Québec et du Labrador	98 421 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Talon	Communauté métropolitaine de Québec	97 432 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Talon	La Baratte	172 318 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	Réseau Accorderie	59 470 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Consortium en développement social de la Mauricie	135 034 \$
05 - Estrie	Richmond	La table des MRC de l'Estrie	104 962 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Ville de Montréal	5 000 000 \$
06 - Montréal	Viau	Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain	50 188 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	Centraide du Grand Montréal	2 700 000 \$
06 - Montréal	Westmount–Saint-Louis	Centraide du Grand Montréal	1 300 000 \$
07 - Outaouais	Gatineau	Conférence des préfets de l'Outaouais	121 329 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est	Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or	99 102 \$
09 - Côte-Nord	Duplessis	Municipalité régionale de comté de Caniapiscou	81 970 \$
10 - Nord-du-Québec	Ungava	Administration régionale Kativik	47 538 \$
10 - Nord-du-Québec	Ungava	Administration régionale Baie-James	54 064 \$
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	La table des préfets des MRC de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	118 176 \$
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Îles-de-la-Madeleine	Carrefour jeunesse-emploi des Îles	18 595 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Municipalité régionale de comté des Appalaches	110 375 \$
13 - Laval	Chomedey	Ville de Laval	60 397 \$
14 - Lanaudière	Joliette	La table des préfets de Lanaudière	143 159 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides	118 999 \$
16 - Montérégie	Brome-Missisquoi	Table de concertation des préfets de la Montérégie	276 047 \$
16 - Montérégie	Taillon	Les Banques alimentaires du Québec	69 000 \$
16 - Montérégie	Taillon	Les Banques alimentaires du Québec	2 800 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Municipalité régionale de comté d'Arthabaska	80 364 \$
GRAND TOTAL FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES			14 185 491 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

SRP-34 - ANNEXE 3

Région	Circonscription	Organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
01 - Bas-Saint-Laurent	Côte-du-Sud	Corporation de développement communautaire du Kamouraska	160 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	Corporation de développement communautaire région Matane (CDC région Matane)	160 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	Corporation de développement communautaire Vallée de la Matapédia	160 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	Corporation de développement communautaire Rimouski-Neigette	160 000 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	Corporation de développement communautaire des Grandes Marées	184 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	Corporation de développement communautaire du ROC	160 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	Jonquière	La corporation de développement communautaire des Deux-Rives	160 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	Corporation de développement communautaire Lac Saint-Jean Est	160 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	Roberval	La corporation de développement communautaire du Domaine-du-Roy	160 000 \$
02 - Saguenay/Lac-Saint-Jean	Roberval	Corporation de développement communautaire Maria-Chapdelaine	160 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Corporation de développement communautaire du Grand Charlesbourg	160 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Lesage	Corporation de développement communautaire de Beauport	160 000 \$
04 - Mauricie	Champlain	Corporation de développement communautaire de Trois-Rivières	160 000 \$
04 - Mauricie	Champlain	Corporation de développement communautaire des Chenaux	160 000 \$
04 - Mauricie	Champlain	Corporation de développement communautaire Mékinac	160 000 \$
04 - Mauricie	Laviolette-Saint-Maurice	Corporation de développement communautaire du Centre-de-la-Mauricie	160 000 \$
04 - Mauricie	Laviolette-Saint-Maurice	Corporation de développement communautaire du Haut St-Maurice (CDCHSM) inc.	160 000 \$
04 - Mauricie	Maskinongé	Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé inc.	160 000 \$
04 - Mauricie	Trois-Rivières	Table nationale des corporations de développement communautaire	325 455 \$
05 - Estrie	Brome-Missisquoi	Corporation de développement communautaire de Brome-Missisquoi	160 000 \$
05 - Estrie	Granby	Corporation de développement communautaire de La Haute-Yamaska	160 000 \$
05 - Estrie	Mégantic	Corporation de développement communautaire (CDC) du Haut-Saint-François	160 000 \$
05 - Estrie	Mégantic	Corporation de développement communautaire du Granit	160 000 \$
05 - Estrie	Orford	Corporation de développement communautaire Memphrémagog	160 000 \$
05 - Estrie	Richmond	Corporation de développement communautaire (CDC) des Sources	160 000 \$
05 - Estrie	Richmond	Corporation de développement communautaire du Val-Saint-François	160 000 \$
05 - Estrie	Saint-François	Corporation de développement communautaire de la MRC de Coaticook	160 000 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	Corporation de développement communautaire de Sherbrooke	160 000 \$
06 - Montréal	LaFontaine	Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies	112 701 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Corporation de développement communautaire solidarités Villeray	160 000 \$
06 - Montréal	Mercier	Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal	160 000 \$
06 - Montréal	Mont-Royal-Outremont	Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges	160 000 \$
06 - Montréal	Pointe-aux-Trembles	La CDC de la Pointe, région Est de Montréal	160 000 \$
06 - Montréal	Rosemont	Corporation de développement communautaire de Rosemont inc.	65 402 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	Corporation de développement communautaire du Centre-Sud de Montréal	160 000 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Action-Gardien, Corporation de développement communautaire de Pointe-Saint-Charles	160 000 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER DES CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

SRP-34 - ANNEXE 3

Région	Circonscription	Organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri	160 000 \$
07 - Outaouais	Papineau	Corporation de développement communautaire Rond Point	160 000 \$
07 - Outaouais	Pontiac	Corporation de développement communautaire de Pontiac	160 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	Corporation de développement communautaire d'Amos	160 000 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	Corporation de développement communautaire du Témiscamingue	160 000 \$
11 - Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	Regroupement des organismes communautaires de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine - Corporation de développement communautaire (ROCGIM - CDC)	220 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Beauce-Sud	Corporation de développement communautaire Beauce-Etchemins	196 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Bellechasse	Corporation de développement communautaire Bellechasse	160 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Côte-du-Sud	CDC ICI Montmagny-L'Islet	172 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	Corporation de développement communautaire de Lévis	160 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Corporation de développement communautaire de Lotbinière inc.	160 000 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	Corporation de développement communautaire des Appalaches, région de Thetford	160 000 \$
13 - Laval	Chomedey	Corporation de développement communautaire de Laval	160 000 \$
14 - Lanaudière	Repentigny	Corporation de développement communautaire MRC de L'Assomption (CDC)	160 000 \$
15 - Laurentides	Labelle	Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides	160 000 \$
15 - Laurentides	Mirabel	Corporation de développement communautaire de Mirabel	160 000 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	Corporation de développement communautaire de la Rivière-du-Nord (CDC RDN)	160 000 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	Corporation de développement communautaire Beauharnois-Salaberry	160 000 \$
16 - Montérégie	Borduas	Corporation de développement communautaire de la M.R.C. de la Vallée du Richelieu	160 000 \$
16 - Montérégie	Huntingdon	Corporation de développement communautaire du Haut-St-Laurent	160 000 \$
16 - Montérégie	La Prairie	Corporation de développement communautaire-Roussillon (CDC-Roussillon)	160 000 \$
16 - Montérégie	Laporte	La corporation de développement communautaire de Longueuil inc.	160 000 \$
16 - Montérégie	Richelieu	Corporation de développement communautaire Pierre-De Saurel	160 000 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Corporation de développement communautaire des Maskoutains (C.D.C. des Maskoutains)	160 000 \$
16 - Montérégie	Saint-Jean	Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville	184 000 \$
16 - Montérégie	Sanguinet	Corporation de développement communautaire Les Jardins-de-Napierville	160 000 \$
16 - Montérégie	Vaudreuil	Corporation de développement communautaire de Vaudreuil-Soulanges	160 000 \$
16 - Montérégie	Verchères	Corporation de développement communautaire de Marguerite-d'Youville	160 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Corporation de développement communautaire de L'Érable inc.	160 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	Corporation de développement communautaire des Bois-Francs inc.	160 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Drummond-Bois-Francs	Corporation de développement communautaire Drummond	160 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Nicolet-Bécancour	Corporation de développement communautaire de la MRC de Bécancour	160 000 \$
17 - Centre-du-Québec	Nicolet-Bécancour	Corporation de développement communautaire Nicolet-Yamaska	160 000 \$
			11 219 558 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES
SRP-34 - ANNEXE 4

Région	Circonscription	Organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	Corporation bénévoles d'expertise	10 950 \$
06 - Montréal	Laurier-Dorion	Réseau québécois de l'action communautaire autonome	11 000 \$
06 - Montréal	Viau	Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain	40 151 \$
			62 101 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024
A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS au Programme de soutien financier des Carrefours jeunesse-emploi (PSCJE)
SRP-34 - ANNEXE 5

Région	Nom de l'organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023	
01 - Bas-Saint-Laurent	Côte-du-Sud	PROJECTION16-35	300 163 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	CARREFOUR JEUNESSE - EMPLOI RÉGION MATANE	300 732 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MITIS	296 161 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Matane-Matapédia	TREMPIN TRAVAIL VALLÉE DE LA MATAPÉDIA INC.	295 503 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rimouski	ATELIER DE TRAVAIL JEUNESSE 01	354 039 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup-Témiscouata	UNIVERS EMPLOI	166 714 \$
01 - Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup--Témiscouata	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE TÉMISCOUATA	298 708 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI SAGUENAY INC.	635 328 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean	LA BIVOIE INC.	231 932 \$
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	Roberval	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES BLEUETS	353 763 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlesbourg	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CHARLESBOURG-CHAUVEAU	430 079 \$
03 - Capitale-Nationale	Charlevoix--Côte-de-Beaupré	LES SERVICES DE MAIN-D'OEUVRE L'APPUI INC.	200 000 \$
03 - Capitale-Nationale	Chauveau	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CHAUVEAU	412 972 \$
03 - Capitale-Nationale	Jean-Talon	CENTRE DE FORMATION OPTION-TRAVAIL STE-FOY	514 770 \$
03 - Capitale-Nationale	Montmorency	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MONTMORENCY	298 176 \$
03 - Capitale-Nationale	Portneuf	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE PORTNEUF	245 019 \$
03 - Capitale-Nationale	Taschereau	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA CAPITALE NATIONALE	523 177 \$
04 - Mauricie	Champlain	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI TROIS-RIVIÈRE /MRC DES CHENAUX	495 748 \$
04 - Mauricie	Laviolette	CARREFOUR EMPLOI MÉKINAC	143 680 \$
04 - Mauricie	Laviolette-Saint-Maurice	CARREFOUR EMPLOI HAUT-ST-AURICE	291 015 \$
04 - Mauricie	Laviolette-Saint-Maurice	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE SHAWINIGAN	364 267 \$
04 - Mauricie	Maskinongé	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MRC DE MASKINONGÉ	303 257 \$
05 - Estrie	Granby	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES CANTONS DE L'EST	474 852 \$
05 - Estrie	Mégantic	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS	226 152 \$
05 - Estrie	Mégantic	IINTRO-TRAVAIL ET CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DU GRANIT INC.	301 520 \$
05 - Estrie	Orford	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MEMPHRÉMAGOG	315 049 \$
05 - Estrie	Richmond	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DU COMTÉ DE RICHMOND	241 703 \$
05 - Estrie	Saint-François	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE COATICOOK	275 227 \$
05 - Estrie	Sherbrooke	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE SHERBROOKE	506 349 \$
06 - Montréal	Anjou-Louis-Riel	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ANJOU/SAINT-JUSTIN	335 249 \$
06 - Montréal	Bourassa-Sauvé	ROND-POINT JEUNESSE AU TRAVAIL	245 017 \$
06 - Montréal	Bourget	PROGRAMME D'INFORMATION SUR LE TRAVAIL ET LA RECHERCHE D'EMPLOI DE MONTRÉAL (PITREM)	403 151 \$
06 - Montréal	Bourget	SERVICE D'AIDE À L'EMPLOI DE L'EST INC.	175 323 \$
06 - Montréal	Gouin	GROUPE CONSEIL ST-DENIS INC.	480 336 \$
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI HOCHELAGA-MAISONNEUVE	341 250 \$
06 - Montréal	Jacques-Cartier	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE	634 774 \$
06 - Montréal	Jeanne-Mance-Viger	CENTRE HORIZON CARRIÈRE	226 108 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANÇÉS au Programme de soutien financier des Carrefours jeunesse-emploi (PSCJE)

SRP-34 - ANNEXE 5

Région		Nom de l'organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
06 - Montréal	LaFontaine	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES	179 384 \$
06 - Montréal	Marguerite-Bourgeoys	DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ÎLE DE MONTRÉAL INC.	364 716 \$
06 - Montréal	Marquette	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MARQUETTE	357 029 \$
06 - Montréal	Maurice-Richard	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI AHUNTSIC BORDEAUX CARTIERVILLE	471 099 \$
06 - Montréal	Mont-Royal-Outremont	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE CÔTE-DES-NEIGES (CJECND)	245 230 \$
06 - Montréal	Notre-Dame-de-Grâce	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	442 328 \$
06 - Montréal	Sainte-Marie-Saint-Jacques	CONSEILLERS EN DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE	457 111 \$
06 - Montréal	Saint-Henri-Sainte-Anne	REGROUPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU SUD-OUEST (RESO)	378 645 \$
06 - Montréal	Saint-Laurent	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-LAURENT	370 567 \$
06 - Montréal	Verdun	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE VERDUN	374 027 \$
06 - Montréal	Viau	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI CENTRE-NORD	491 904 \$
06 - Montréal	Westmount-Saint-Louis	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MONTRÉAL CENTRE-VILLE	403 383 \$
07 - Outaouais	Chapleau	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUTAOUAIS	660 156 \$
07 - Outaouais	Gatineau	CARREFOUR EMPLOI DES COLLINES	279 483 \$
07 - Outaouais	Gatineau	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU	298 200 \$
07 - Outaouais	Papineau	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI PAPINEAU	393 863 \$
07 - Outaouais	Pontiac	LE CLUB DE RECHERCHE D'EMPLOIS DU PONTIAC	320 909 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Est	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ABITIBI-EST	334 035 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ABITIBI-UEST	299 773 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	MOUVEMENT DE LA RELÈVE D'AMOS-RÉGION INC.	252 073 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DU TÉMISCAMINGUE	270 323 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	Rouyn-Noranda-Témiscamingue	CENTRE RESSOURCES JEUNESSE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	299 220 \$
09 - Côte-Nord	Duplessis	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE DUPLESSIS	345 805 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (CJEHCN)	142 616 \$
09 - Côte-Nord	René-Lévesque	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MANICOUAGAN	158 151 \$
10 - Nord-du-Québec	Ungava	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA JAMÉSIE	378 727 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	ACTION TRAVAIL CHALEURS INC.	317 769 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Bonaventure	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ET OPTION EMPLOI DU ROCHER-PERCÉ	294 581 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI HAUTE-GASPÉSIE	239 160 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC LA CÔTE-DE-GASPÉ	277 900 \$
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Îles-de-la-Madeleine	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES ÎLES	143 541 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Beauce-Nord	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE BEAUCE-NORD	342 576 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Beauce-Sud	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE BEAUCE-SUD	358 527 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Bellechasse	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LES ETCHEMINS	283 006 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Bellechasse	LE CARREFOUR EMPLOYABILITÉ - TRAVAIL DE RUE	229 939 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Côte-du-Sud	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DE L'ISLET	244 529 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Côte-du-Sud	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DE MONTMAGNY	267 535 \$

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

A. LISTE DES ORGANISMES FINANCÉS au Programme de soutien financier des Carrefours jeunesse-emploi (PSCJE)

SRP-34 - ANNEXE 5

Région		Nom de l'organisme	2022-2023 Déboursé 28 février 2023
12 - Chaudière-Appalaches	Lévis	TRAJECTOIRE-EMPLOI	379 028 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	CARREFOUR EMPLOI DE LOTBINIÈRE	314 652 \$
12 - Chaudière-Appalaches	Lotbinière-Frontenac	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE FRONTENAC	224 051 \$
13 - Laval	Laval-des-Rapides	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LAVAL (C.J.E.L.)	951 146 \$
14 - Lanaudière	Berthier	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI MATAWINIE	345 004 \$
14 - Lanaudière	Bertrand	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE MONTCALM	346 383 \$
14 - Lanaudière	Joliette	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE	431 075 \$
14 - Lanaudière	Repentigny	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI L'ASSOMPTION	453 364 \$
14 - Lanaudière	Terrebonne	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES MOULINS	500 461 \$
15 - Laurentides	Argenteuil	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI D'ARGENTEUIL	223 179 \$
15 - Laurentides	Bertrand	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DES PAYS-D'EN-HAUT	200 000 \$
15 - Laurentides	Deux-Montagnes	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE LA MRC DEUX-MONTAGNES	145 853 \$
15 - Laurentides	Groulx	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI THÉRÈSE-DE-BLAINVILLE	506 455 \$
15 - Laurentides	Labelle	ZONE EMPLOI D'ANTOINE-LABELLE	322 227 \$
15 - Laurentides	Labelle	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE LA MRC DES LAURENTIDES	237 458 \$
15 - Laurentides	Mirabel	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE MIRABEL	200 000 \$
15 - Laurentides	Saint-Jérôme	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI RIVIÈRE-DU-NORD	456 248 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI BEAUHARNOIS-SALABERRY	317 307 \$
16 - Montérégie	Beauharnois	POST SCRIPT JEUNESSE	731 329 \$
16 - Montérégie	Borduas	INTÉGRATION COMPÉTENCES	506 169 \$
16 - Montérégie	Johnson	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ JOHNSON	348 151 \$
16 - Montérégie	La Pinière	ALLIANCE CARRIÈRE TRAVAIL (ACT)	197 860 \$
16 - Montérégie	La Prairie	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI ROUSSILLON	291 115 \$
16 - Montérégie	Laporte	ESPACE PIVOT	334 484 \$
16 - Montérégie	Marie-Victorin	PLACE À L'EMPLOI	470 462 \$
16 - Montérégie	Montarville	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI MARGUERITE-D'YOUVILLE	427 036 \$
16 - Montérégie	Richelieu	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DE PIERRE-DE-SAUREL	344 853 \$
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	ESPACE CARRIÈRE	382 786 \$
16 - Montérégie	Saint-Jean	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉS IBERVILLE/ST-JEAN	505 143 \$
16 - Montérégie	Vachon	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI SAINT-HUBERT	394 571 \$
16 - Montérégie	Vaudreuil	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI VAUDREUIL-SOULANGES	290 063 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI ARTHABASKA	348 600 \$
17 - Centre-du-Québec	Arthabaska	IMPACT EMPLOI DE L'ÉRABLE	300 163 \$
17 - Centre-du-Québec	Drummond-Bois-Francs	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DRUMMOND	390 452 \$
17 - Centre-du-Québec	Nicolet-Yamaska	CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI COMTÉ NICOLET-BÉCANCOUR	344 913 \$
GRAND TOTAL			37 767 120 \$

Programme Soutien à l'action bénévole
Nombre de subventions et montant alloué par circonscription, 2022-2023

Circonscription	Nb Subventions	Montant au 31 mars 2023
Abitibi-Est	106	122 150,00 \$
Abitibi-Ouest	164	141 500,00 \$
Acadie	133	157 850,00 \$
Anjou-Louis-Riel	72	141 060,00 \$
Argenteuil	119	176 910,00 \$
Arthabaska	255	219 950,00 \$
Beauce-Nord	235	162 210,00 \$
Beauce-Sud	185	184 530,00 \$
Beauharnois	151	185 430,00 \$
Bellechasse	204	172 275,00 \$
Berthier	173	221 680,00 \$
Bertrand	166	198 910,00 \$
Blainville	104	150 560,00 \$
Bonaventure	134	156 260,00 \$
Borduas	214	168 130,00 \$
Bourassa-Sauvé	148	171 770,00 \$
Brome-Missisquoi	183	208 960,00 \$
Camille-Laurin	86	168 290,00 \$
Chambly	143	144 550,00 \$
Champlain	290	221 610,00 \$
Chapleau	161	175 690,00 \$
Charlesbourg	174	181 090,00 \$
Charlevoix-Côte-de-Beaupré	177	181 620,00 \$
Châteauguay	157	182 010,00 \$
Chauveau	289	172 540,00 \$
Chicoutimi	126	156 970,00 \$
Chomedey	133	198 200,00 \$
Chutes-de-la-Chaudière	177	166 625,00 \$
Côte-du-Sud	241	199 750,00 \$
D'Arcy-McGee	153	119 751,00 \$
Deux-Montagnes	155	163 510,00 \$
Drummond-Bois-Francs	148	191 660,00 \$
Dubuc	135	153 810,00 \$
Duplessis (2017)	91	135 300,00 \$
Fabre	100	154 520,00 \$
Gaspé	140	133 700,00 \$
Gatineau	145	185 180,00 \$
Granby	110	127 930,00 \$
Gouin	150	192 480,00 \$
Groulx	147	164 990,00 \$
Hochelaga-Maisonneuve	129	146 750,00 \$
Hull	155	155 520,00 \$
Huntingdon	212	176 990,00 \$
Iberville	137	174 480,00 \$
Îles-de-la-Madeleine	89	72 290,00 \$
Jacques-Cartier	57	93 730,00 \$
Jean-Lesage	250	174 240,00 \$
Jeanne-Mance-Viger	139	168 160,00 \$
Jean-Talon	153	112 560,00 \$
Johnson	259	224 200,00 \$

Circonscription	Nb Subventions	Montant au 31 mars 2023
Joliette	186	206 220,00 \$
Jonquière	216	161 340,00 \$
Labelle	181	192 340,00 \$
Lac-Saint-Jean	211	163 490,00 \$
LaFontaine	211	149 130,00 \$
La Peltrie	104	179 240,00 \$
La Pinière	121	152 010,00 \$
Laporte	133	145 610,00 \$
La Prairie	95	122 020,00 \$
L'Assomption	157	156 320,00 \$
Laurier-Dorion	130	147 470,00 \$
Laval-des-Rapides	134	180 480,00 \$
Laviolette-Saint-Maurice	256	213 940,00 \$
Les Plaines	171	150 640,00 \$
Lévis	152	162 540,00 \$
Lotbinière-Frontenac	220	211 280,00 \$
Louis-Hébert	181	117 550,00 \$
Marguerite-Bourgeoys	132	171 730,00 \$
Marie-Victorin	107	160 410,00 \$
Marquette	179	143 605,00 \$
Maskinongé	232	169 530,00 \$
Masson	182	155 550,00 \$
Matane-Matapédia	284	191 260,00 \$
Maurice-Richard	97	142 900,00 \$
Mégantic	141	167 520,00 \$
Mercier	115	110 520,00 \$
Mille-Îles	152	138 940,00 \$
Mirabel	213	190 720,00 \$
Montarville	105	107 120,00 \$
Montmorency	145	180 069,00 \$
Mont-Royal-Outremont	93	61 900,00 \$
Nelligan	78	152 525,00 \$
Nicolet-Bécancour	167	168 240,00 \$
Notre-Dame-de-Grâce	60	116 780,00 \$
Orford	68	161 030,00 \$
Papineau	198	219 890,00 \$
Pointe-aux-Trembles	197	150 470,00 \$
Pontiac	99	154 870,00 \$
Portneuf	302	163 540,00 \$
Prévost	92	157 550,00 \$
René-Lévesque	81	132 306,00 \$
Repentigny	198	161 410,00 \$
Richelieu	174	168 685,00 \$
Richmond	174	211 810,00 \$
Rimouski	180	166 160,00 \$
Rivière-du-Loup-Témiscouata	175	198 427,00 \$
Robert-Baldwin	72	157 400,00 \$
Roberval	179	173 580,00 \$
Rosemont	148	159 230,00 \$
Rousseau	150	176 670,00 \$
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	124	144 830,00 \$
Sainte-Marie-Saint-Jacques	102	104 510,00 \$

Circonscription	Nb Subventions	Montant au 31 mars 2023
Sainte-Rose	121	158 730,00 \$
Saint-François	235	206 210,00 \$
Saint-Henri-Sainte-Anne	209	152 800,00 \$
Saint-Hyacinthe	175	202 860,00 \$
Saint-Jean	163	198 710,00 \$
Saint-Jérôme	153	221 890,00 \$
Saint-Laurent	69	141 730,00 \$
Sanguinet	93	143 350,00 \$
Sherbrooke	121	180 440,00 \$
Soulanges	195	173 540,00 \$
Taillon	119	154 580,00 \$
Taschereau	121	150 160,00 \$
Terrebonne	165	178 210,00 \$
Trois-Rivières	236	189 980,00 \$
Ungava	137	139 290,00 \$
Vachon	180	163 660,00 \$
Vanier-Les Rivières	177	185 400,00 \$
Vaudreuil	125	179 910,00 \$
Verchères	104	142 980,00 \$
Verdun	106	121 970,00 \$
Viau	106	140 470,00 \$
Vimont	88	146 300,00 \$
Westmount-Saint-Louis	84	37 650,00 \$
TOTAL	19290	20 324 958,00 \$

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
 C. LISTE DES ORGANISMES REFUSÉS AU FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
 (Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole)
 AU 28 FÉVRIER 2023
 SRP-34 - ANNEXE 7

Région	Circonscription	Organisme	Volet
03 - Québec	Montmorency	Société Provancher d'histoire naturelle du Canada	PDD
03 - Québec	Taschereau	Divergenres	PDD
06 - Montréal	Hochelaga-Maisonneuve	Carrefour Aliénation Parentale	PDD
06 - Montréal	Viau	Sommet socioéconomique pour le développement des jeunes des communautés noires	PDD
14 - Lanaudière	Berthier	Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière (TROCFL)	PDD
15 - Laurentides	Labelle	Au Cœur de l'Arbre	PDD
16 - Montérégie	Saint-Hyacinthe	Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM)	PDD
16 - Montérégie	Richelieu	Maison la Grande Ourse Montérégie	PDD
16 - Montérégie	Saint-Jean	Mouvement SEM (Sensibilisation pour une enfance meilleure)	PDD
16 - Montérégie	Chambly	Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Monts et Rivières de la Vallée-du-Richelieu	PDD

ÉTUDES DES CRÉDITS 2023-2024
C. LISTE DES ORGANISMES DONT LA DEMANDE A ÉTÉ REFUSÉE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES SOCIALES ET COMMUNAUTAIRES
AU 28 FÉVRIER 2023
SRP-34 - ANNEXE 8

Région	Circonscription	Organisme	Volet
06 - Montréal	Notre-Dame-de-Grâce	PAAL Partageons le monde	PSISC-ACAB
06 - Montréal	Sainte-Marie–Saint-Jacques	Aînés et retraités de la communauté gaie (ARCG)	PSISC-ACAB
14 - Lanaudière	Masson	Habitat Jeunesse	PSISC-ACAB

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-35

Titre :

Actions entreprises et crédits alloués pour donner suite au dépôt de la politique sur l'action communautaire autonome pour 2022-2023; fournir les prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

- En 2020-2021 (dernières données disponibles), 5 308 organismes communautaires ont reçu un soutien financier gouvernemental équivalent à 1 525,5 M\$, dont 52,4 % en appui à la mission globale (798,6 M\$).
- Les données sur le soutien financier gouvernemental versé en action communautaire en 2021-2022 comme pour 2022-2023 ne sont pas disponibles, car la compilation et la validation des données par l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux ne sont pas complétées.
- Les informations disponibles sur le soutien financier gouvernemental en action communautaire ne permettent pas de formuler de prévisions pour l'année 2023-2024.

Élaboration, lancement et mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) :

- En mai 2019, une vaste consultation en vue de l'élaboration du PAGAC est lancée.
 - De mai 2019 à mars 2020, trois appels de mémoires ont été réalisés auprès des regroupements d'organismes communautaires, des milieux municipal et philanthropique et des organisations autochtones. Au total, 114 mémoires ont été déposés.
 - En juin et en septembre 2020, 20 groupes de discussion auprès d'organismes communautaires ont eu lieu.
 - À l'automne 2020 et à l'hiver 2021, 25 partenaires nationaux ont été rencontrés afin d'approfondir les enjeux soulevés dans le cadre de leur mémoire et de tester certaines pistes d'intervention.
- Le 14 mai 2022, le gouvernement du Québec lançait le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 : *Engagés pour nos collectivités* (PAGAC), accompagné d'un investissement de 1,1 G\$ sur 5 ans. Ces sommes incluent 30 M\$ d'autofinancement.
- Le PAGAC vise la mise en œuvre de 29 mesures regroupées sous quatre axes d'intervention :
 - Capacité d'agir des organismes communautaires;
 - Mobilisation des partenaires;
 - Cohérence des actions des partenaires de l'action communautaire;
 - Connaissance et valorisation de l'action communautaire.
- Plus de 80 % des investissements prévus au PAGAC, soit 888,1 M\$, visent à bonifier et élargir le soutien à la mission globale (SMG) de près de 4 500 organismes communautaires.
- Les investissements du PAGAC (incluant l'autofinancement) pour sa première année de mise en œuvre (2022-2023) représentent 160 M\$.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

COLLABORATION : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

VALIDATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-36

Titre :

État de situation détaillé par axe et sous-axe du Plan d'action de lutte contre la pauvreté pour 2022-2023.

Exposé et statistiques :

- Le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), lancé le 10 décembre 2017, prévoit investir près de 3 G\$ d'ici 2023 dans 43 mesures et actions. Le plan se subdivise en quatre axes :

Axe 1 : Sortir plus de 100 000 personnes de la pauvreté et augmenter le revenu des personnes en situation de pauvreté	2 325,2 M\$
Axe 2 : Investir pour améliorer le logement social	286,0 M\$
Axe 3 : Favoriser la participation sociale des personnes et des familles à faible revenu et mobiliser les milieux	379,3 M\$
Axe 4 : Recherche et évaluation : Améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	3,4 M\$
TOTAL	2 993,9 M\$

- Voici les principales mesures, actions et les investissements prévus au cadre financier pour 2022-2023 sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale :
 - Mesure 1 : Introduire un revenu de base pour les Québécoises et les Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi : 384,1 M\$;
 - Mesure 2 : Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi : 131,3 M\$;
 - Action 4.6 : Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale : 16,0 M\$;
 - Action 4.7 : Accorder un boni au maintien en emploi : 10 M\$;
 - Mesure 5 : Programme objectif emploi : 7,6 M\$;
 - Mesure 11 : Poursuivre les Alliances pour la solidarité : 15,6 M\$;
 - Action 19.2 : Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux : 12,6 M\$.
- La description complète des objectifs du PAGIEPS est présentée dans le plan d'action lui-même à l'adresse suivante :
https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf
- L'annexe 1 du PAGIEPS présente le cadre financier détaillé du plan, par mesure, par année et par sources de financement (p. 65 du plan d'action).

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

COLLABORATION : Direction des politiques d'emploi et des stratégies
Direction des politiques d'assistance sociale
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
Direction de la recherche

VALIDATION : Direction du budget

Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

DATE : 28 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-37

Titre :

Au sujet du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027, fournir :

- a. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024;
- b. Un état d'avancement pour chaque mesure et un échéancier.

Exposé et statistiques :

a. Sommes investies en 2022-2023

- Les investissements du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 : *Engagés pour nos collectivités* (PAGAC), (incluant l'autofinancement) pour sa première année de mise en œuvre (2022-2023) représentent 160 M\$, dont 118,2 M\$ en soutien à la mission globale.
- L'information disponible ne permet pas de détailler l'ensemble des sommes distribuées à ce jour par les ministères et organismes visés.
- En 2023-2024, le PAGAC prévoit des investissements (incluant l'autofinancement) de 194 M\$, dont 143,1 M\$ en soutien à la mission globale.

b. État d'avancement de mise en œuvre des mesures du PAGAC

- 24 des 29 mesures du PAGAC sont en démarrage, dont 13 sont déjà effectives auprès des organismes communautaires, soit :
 - 1.1.1 - Augmenter le financement gouvernemental en appui à la mission globale des organismes communautaires;
 - 1.1.2 - Soutenir de nouveaux organismes communautaires;
 - 1.2.1 - Favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents au régime de retraite et à l'assurance collective;
 - 1.2.2 - Soutenir les organismes communautaires dans la gestion de leurs ressources humaines;
 - 1.2.3 - Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des organismes communautaires;
 - 2.1.2 - Encourager le bénévolat chez les jeunes dans les établissements scolaires;
 - 2.1.5 - Maintenir l'aide financière pour rendre accessibles aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise les services offerts par des organismes d'action communautaire francophone;
 - 2.2.2 - Accompagner les organismes communautaires pour assurer une transformation numérique adaptée à leurs besoins;
 - 3.1.1 - Renforcer le réseau des corporations de développement communautaire dans leurs efforts de concertation territoriale;
 - 3.1.2 - Soutenir l'arrimage local des Carrefours jeunesse-emploi du Québec, notamment dans leur contribution à la réussite éducative des jeunes adultes;
 - 3.2.4 - Consolider le rôle de coordination et de service-conseil du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale auprès des MO;
 - 4.1.3 - Promouvoir et valoriser la Semaine nationale de l'action communautaire autonome;
 - 4.2.3 - Soutenir le partage et le développement de bonnes pratiques pour une intervention agile en situation de crise ou auprès de personnes vulnérables.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

COLLABORATION : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

VALIDATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire.

DATE : 5 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-38

Titre :

Concernant l'annonce faite le 1^{er} mars 2023, le ministère de l'Action Communautaire et Solidarité Sociale annonçait un investissement de 888,1 millions pour mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental en matière d'actions communautaires 2022-2027, ventiler:

- a. Les sommes investies en 2022-2023 pour augmenter l'accès à un régime de retraite et à une assurance collective;
- b. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024 pour développer une offre de formation;
- c. Les sommes investies en 2022-2023 et les prévisions pour 2023-2024, pour la gestion des ressources humaines et formation continue;
- d. Les organismes ayant présentés une demande, par mesure annoncée, par région;
- e. Les sommes allouées par organisme ayant présenté une demande d'aide;
- f. Le nombre de demande refusées ainsi que la raison;
- g. Les sommes prévues en 2022-2023;
- h. Les sommes investies en 2022-2023;
- i. Les prévisions pour les 4 prochaines années;
- j. Le bilan et les résultats;
- k. Le suivi de chacune des mesures.

Exposé et statistiques :

- Le 1^{er} mars, la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, M^{me} Chantal Rouleau, a annoncé quatre mesures visant à appuyer les organismes communautaires (OC) dans le développement et la rétention de leur personnel. Ces quatre mesures représentent des investissements de 22,9 M\$ entre 2022-2023 et 2026-2027.
- S'inscrivant en complémentarité avec l'investissement de 888,1 M\$ en soutien à la mission globale des OC, ces mesures du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC) sont les suivantes :
 - 1.2.1 : Favoriser l'augmentation du nombre d'adhérents au régime de retraite et à l'assurance collective;
 - 1.2.2 : Soutenir les OC dans la gestion de leurs ressources humaines;
 - 1.2.3 : Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des OC;
 - 1.2.4 : Développer une offre de formation pertinente et adaptée aux besoins des organismes communautaires.
- Les mesures 1.2.1 et 1.2.4 visent à soutenir des partenaires pour qu'ils déploient une offre de service auprès de l'ensemble des OC, soit :
 - Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes et l'Association pour l'assurance collective des organismes communautaires du Québec, pour la mesure 1.2.1. La mesure prévoit un soutien total de 2,5 M\$ sur 5 ans;
 - Coalition des organismes communautaires autonomes de formation et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'économie sociale et de l'action communautaire, pour la mesure 1.2.4. La mesure prévoit un soutien total de 4,4 M\$ sur 5 ans.
- Les mesures 1.2.2 et 1.2.3 sont un soutien direct aux OC par les programmes Concertation pour l'emploi et Mesure de formation de la main-d'œuvre en entreprise. Les mesures prévoient un soutien total de 16 M\$ sur 5 ans.

Investissements prévus et versés :

Mesure	2022-2023 prévu	2022-2023 versé	2023-2024 prévu
1.2.1	0,5 M\$	0,5 M\$	0,5 M\$
1.2.2	6,0 M\$	4,8 M\$	6,0 M\$
1.2.3	2,0 M\$	1,5 M\$	2,0 M\$
1.2.4	0,4 M\$	0,3 M\$	1,6 M\$

- Pour les mesures 1.2.2 et 1.2.3, les données disponibles sur l'aide accordée aux OC sont traitées par région et le nombre d'OC est recensé.

Soutenir les OC dans la gestion de leurs ressources humaines (Mesure 1.2.2.)

Région	Nombre d'organismes ¹	Déboursés ²
01 - Bas-Saint-Laurent	26	193 902 \$
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	205 426 \$
03 - Capitale-Nationale	36	758 350 \$
04 - Mauricie	31	160 912 \$
05 - Estrie	31	167 436 \$
06 - Montréal	120	903 046 \$
07 - Outaouais	15	235 246 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	16	249 892 \$
09 - Côte-Nord	7	59 689 \$
10 - Nord-du-Québec	4	63 701 \$
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	96 219 \$
12 - Chaudière-Appalaches	25	187 260 \$
13 - Laval	15	139 937 \$
14 - Lanaudière	17	171 125 \$
15 - Laurentides	26	345 071 \$
16 - Montérégie	70	572 374 \$
17 - Centre-du-Québec	31	205 647 \$
99 - Directions centrales	2	121 028 \$
Ensemble du Québec	521	4 836 270 \$

Favoriser l'accès à la formation continue pour le personnel des OC (mesure 1.2.3)

Région	Nombre d'organismes ¹	Déboursés ²
01 - Bas-Saint-Laurent	23	60 083 \$
02 - Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	64 350 \$
03 - Capitale-Nationale	30	120 296 \$
04 - Mauricie	16	77 622 \$
05 - Estrie	13	54 319 \$
06 - Montréal	44	325 299 \$
07 - Outaouais	20	76 995 \$
08 - Abitibi-Témiscamingue	10	82 616 \$
09 - Côte-Nord	11	33 681 \$
10 - Nord-du-Québec	3	6 069 \$
11 - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	46 110 \$
12 - Chaudière-Appalaches	22	88 788 \$
13 - Laval	6	37 084 \$
14 - Lanaudière	11	65 389 \$
15 - Laurentides	15	78 298 \$
16 - Montérégie	47	173 887 \$
17 - Centre-du-Québec	30	89 063 \$
Ensemble du Québec	323	1 479 957 \$

¹ Un organisme communautaire présent dans plus d'une catégorie sera comptabilisé dans chacune de ces catégories. Toutefois, le total représente le nombre d'organismes distincts. Ainsi, la somme du nombre d'organismes de toutes les catégories peut être supérieure au nombre du total distinct.

² Données au 17 février 2023.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

COLLABORATION : Direction des mesures et des services aux entreprises

VALIDATION: Direction de l'analyse et de l'information de gestion

DATE : 5 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-39

Titre :

Le financement accordé aux organismes communautaires dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives sociales et communautaires (PSISC) par organismes, par région.

Exposé et statistiques :

- Voir l'annexe 4 de la question RP-34.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

COLLABORATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

VALIDATION :

DATE : 31 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-41

Titre :

Concernant le Comité de lutte consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Veuillez nous fournir les renseignements suivants :

- a. Le nombre de rencontres;
- b. Les personnes présentes;
- c. Les dates des rencontres;
- d. L'ordre du jour de chaque rencontre;
- e. Le procès-verbal de chaque rencontre;
- f. L'endroit des rencontres;
- g. Le nombre de personnes sur le comité;
- h. Les organismes présents dans le comité;
- i. Les régions présentes sur le comité;
- j. Le processus de sélection pour les membres du comité;
- k. Le nombre de démissions.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (le Comité) a organisé quatre séances ordinaires :

1. La 94^e assemblée générale - le 7 juin 2022, à Québec et sur Teams.
2. La 95^e assemblée générale - le 6 octobre 2022, à Québec et sur Teams.
3. La 96^e assemblée générale - le 2 décembre 2022, à Montréal et sur Teams.
4. La 97^e assemblée générale - le 17 mars 2023, à Québec et sur Teams.

Aucun organisme n'est représenté au sein du Comité. Les membres sont nommés à titre individuel. La liste des membres actifs et leurs régions de provenance figurent sur le site Web du CCLPES à l'onglet membres : <https://www.cclp.gouv.qc.ca/membres.asp>

L'article 23 de la [Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (Loi) prévoit que les membres du Comité soient nommés par le gouvernement sur la recommandation de la ministre responsable. Le processus de sélection des membres est le suivant :

- Le président du Comité transmet à la ministre une correspondance sollicitant l'amorce des travaux de remplacement des postes vacants ou à renouveler.
- Les regroupements nationaux et les organismes représentatifs des milieux sont invités à recommander la candidature de personnes pour siéger au comité. Un curriculum vitae et une lettre de recommandation accompagnent les candidatures soumises.
- Un comité de présélection interministériel analyse les candidatures reçues en prenant en considération les critères édictés par la Loi et recommande à la ministre les candidatures retenues.
- La ministre transmet au Conseil des ministres les dossiers des candidats retenus.
- Après les vérifications d'usage des dossiers des candidats, le Conseil des ministres procède à la nomination des membres par la prise d'un décret de nomination.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023, trois membres ont donné leur démission :

- Frédéric Lalande – 24 janvier 2022;
- Monique Côté – 2 février 2022;
- Réal Boisvert – 22 février 2022.

SOURCE : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

COLLABORATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

VALIDATION:

DATE : 5 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-42

Titre :

État de situation du Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole, en précisant notamment les sommes disponibles et distribuées, ainsi que toutes autres informations pertinentes.

Exposé et statistiques :

	2022-2023 Budget¹	2022-2023 Versé au 28 février 2023
Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole	48 271 028 \$	40 098 921 \$

¹ En cohérence avec la mise à jour de la Consolidation des organismes et des fonds (COF) de mars 2023.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 16 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-43

Titre :

Fournir l'ensemble des sommes annoncées en aide d'urgence pour les groupes communautaires et préciser les sommes qui n'ont pas été distribuées

Exposé et statistiques :

- Au courant de l'année 2022-2023, il y a eu trois annonces d'aide d'urgence gouvernementale au bénéfice des organismes communautaires impliquant le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS).
- Le MESS a annoncé un total de 3,0 M\$ en soutien aux Banques alimentaires du Québec (BAQ) (2 M\$ en juin 2022 et 1 M\$ en décembre 2022).
- Le MESS a annoncé un total de 3,0 M\$ en soutien à des organismes communautaires qui interviennent auprès des migrants en situation de précarité en février 2023.

- Au 28 février 2023;
- Un dernier versement de 0,2 M\$ demeure à effectuer aux BAQ.
- Un dernier versement de 0,3 M\$ demeure à effectuer en soutien à des organismes communautaires qui interviennent auprès des migrants en situation de précarité.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

DATE : 29 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-44

Titre :

Mesures supplémentaires pour l'ensemble des différents prestataires notamment d'aide sociale et de dernier recours afin de surmonter les diverses dépenses engendrées par la pandémie de COVID.

Exposé et statistiques :

Des mesures d'assouplissement ont été mises en place dans le contexte de la pandémie visant notamment à limiter l'impact de la crise sur le niveau de prestation. Celles-ci ont été levées graduellement, en tenant compte des mesures sanitaires :

- Suspension du recouvrement des retenues sur les prestations d'aide financière ;
- Exclusion des dons du calcul de la prestation ;
- Augmentation de 5 000\$ de l'exclusion de base permise pour les avoirs liquides, pour toute situation ayant un lien avec la pandémie pour les clientèles du Programme de solidarité sociale ;
- Renouvellement automatique des contraintes à l'emploi évitant ainsi une baisse des prestations en raison d'une difficulté d'accès au réseau de la santé ;
- Prolongation des contraintes à l'emploi dans le cas où un prestataire n'était pas en mesure, dans le contexte où le réseau de la santé était fortement sollicité dans la gestion de la pandémie, d'obtenir un rendez-vous avec son médecin avant l'échéance de sa contrainte ;
- Maintien des allocations de participation et des allocations de frais supplémentaires pour la clientèle qui ne pouvaient plus participer à leurs activités en raison de la fermeture abrupte des organismes ;

Depuis le 12 mars 2021, les frais de transport des prestataires des programmes d'assistance sociale pour obtenir un vaccin contre la COVID-19 sont remboursés afin de favoriser l'accès à la campagne de vaccination.

Dans le cadre du Plan budgétaire 2021-2022 du gouvernement du Québec, les tarifs des prestations spéciales de santé des annexes 1 à 3 du Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles :

- ont été majorés de 20 % le 1^{er} janvier 2022;
- sont indexés annuellement depuis le 1^{er} janvier 2023.

Cette mesure budgétaire vise à favoriser l'accès des prestataires à des biens essentiels au maintien de leur santé.

Par ailleurs, les prestations mensuelles des programmes d'assistance sociale sont indexées au 1^{er} janvier de chaque année afin de préserver le pouvoir d'achat des personnes prestataires. Le taux d'indexation du 1^{er} janvier 2023 correspond à une hausse de 6,44%.

SOURCE : Direction des normes, des partenariats et des projets de l'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 13 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-45

Titre :

Ensemble des sommes de bonification du soutien au milieu communautaire annoncé pour 2022-2023 et les prévisions 2023-2024, en précisant les sommes distribuées.

Exposé et statistiques :

- Le budget 2022-2023 a annoncé les principales bonifications du soutien au milieu communautaire avec des investissements de près de 1,1 G\$, sur 5 ans dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC).
- La part des investissements prévus par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est de 326 M\$ sur 5 ans, dont 71 M\$ dès 2022-2023.
- L'information disponible ne permet pas de détailler l'ensemble des sommes distribuées par les ministères et les organismes visés.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire

DATE : 24 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-46

Titre :

Fournir tous documents, notes, échéanciers, coûts ventilés pour chacune des mesures suivantes du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023:

- a) Introduire un revenu de base pour les Québécoises et Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi;
- b) Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi;
- c) Modifier certains paramètres de l'aide financière de dernier recours et créer des conditions favorables à l'intégration au marché du travail :
 - i. Hausser les exemptions de revenu de travail pour les personnes et les familles prestataires du Programme de solidarité sociale;
 - ii. Accorder un supplément au revenu de travail aux prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours;
 - iii. Modifier le calcul de la contribution parentale;
 - iv. Bonifier les primes au travail;
 - v. Accorder une exclusion de 100 \$ par mois sur les dons en argent reçus par les personnes et les familles prestataires;
 - vi. Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale;
 - vii. Accorder un boni au maintien en emploi;
- d) Programme objectif emploi;
- e) Soutenir les prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours qui souhaitent développer leurs compétences;
- f) Soutenir la formation des jeunes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale :
 - i. Favoriser le retour en formation des jeunes de 16 et 17 ans;
 - ii. Offrir aux jeunes de 16 à 29 ans en situation de vulnérabilité des projets misant sur l'implication sociale;
 - iii. Appuyer les élèves issus de milieux défavorisés pour leur permettre d'obtenir un premier diplôme;
- g) Investir dans les logements sociaux :
 - i. Améliorer l'offre de logements sociaux;
 - ii. Offrir un accompagnement aux personnes en situation d'itinérance pour favoriser leur stabilité résidentielle;
 - iii. Améliorer les conditions d'hébergement des personnes en situation d'itinérance;
- h) Mieux loger les personnes en accordant un soutien additionnel pour la construction de logements abordables;
- i) Poursuivre les Alliances pour la solidarité;
- j) Améliorer les conditions de vie et la participation sociale des personnes vivant en logement social;
- k) Améliorer l'accès à une alimentation saine, nutritive et abordable pour les personnes à faible revenu :
 - i. Augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu;
 - ii. Augmenter la quantité de fruits et de légumes frais distribuée aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
 - iii. Soutenir les femmes enceintes et les familles à faible revenu ayant un enfant de moins de deux ans en réduisant leur insécurité alimentaire au moyen de l'approche OLO;
 - iv. Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire;
 - v. Valoriser les surplus alimentaires et améliorer les connaissances et les compétences

culinaires des jeunes de 12 à 17 ans;

l) Favoriser une justice plus humaine :

- i. Mieux répondre aux besoins des personnes qui éprouvent des problèmes importants de santé mentale;
- ii. Faciliter l'accès, pour les personnes en situation de pauvreté, aux modes amiables de règlement des conflits prévus dans le Code de procédure civile et au Programme de mesures de rechange en matière criminelle;
- iii. Diminuer les taux d'incarcération des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

m) Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale;

n) Améliorer le financement des organismes soutenus par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales;

- i. Renforcer la capacité d'agir des corporations de développement communautaire;
- ii. Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux;

Exposé et statistiques :

- Les principales mesures et actions sous la responsabilité du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS) et les investissements prévus au cadre financier en 2022-2023 sont :
 - Mesure 1- Introduire un revenu de base pour les Québécoises et les Québécois ayant des contraintes sévères à l'emploi : 384,1 M\$;
 - Mesure 2- Augmenter progressivement les prestations accordées dans le cadre des programmes d'aide financière de dernier recours et du Programme objectif emploi : 131,3 M\$;
 - Action 4.6 - Reconnaître le statut d'adulte à l'enfant majeur aux études secondaires à la formation générale : 16,0 M\$;
 - Action 4.7 - Accorder un boni au maintien en emploi : 10 M\$;
 - Mesure 5 - Programme objectif emploi : 7,6 M\$;
 - Mesure 11 - Poursuivre les Alliances pour la solidarité : 15,6M\$;
 - Action 19.2 - Mieux soutenir les organismes qui combattent les problèmes sociaux : 12,6 M\$.
- L'annexe 1 du PAGIEPS présente le cadre financier détaillé du plan, par mesure, par année et par sources de financement (p. 65)
https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf.

SOURCE : Direction des politiques de lutte contre la pauvreté et de l'action communautaire M. Rousseau

COLLABORATION : Direction des politiques d'assistance sociale
Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales
Direction générale de la gouvernance, de l'analyse et de la performance

DATE : 27 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-47

Titre :

Total des sommes investies pour soutenir les banques alimentaires et les organismes œuvrant en sécurité alimentaire en 2022-2023. Prévisions pour 2023-2024.

Exposé et statistiques :

- Le port d'attache pour le soutien à la mission globale des organismes communautaires œuvrant en sécurité alimentaire est le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a soutenu en 2022-2023 l'organisme Les Banques alimentaires du Québec (BAQ) pour deux projets :
 - une aide d'urgence de 2,0 M\$ a été accordée à BAQ pour l'achat de denrées alimentaires. Une bonification de ce soutien, à hauteur de 1,0 M\$, a été annoncée en décembre 2022. En date du 28 février 2023, 2,8 M\$ ont été déboursés à BAQ.
 - un montant de 69 000 \$ a été versé à BAQ pour un projet visant à Améliorer les connaissances et les pratiques des gestionnaires, du personnel et des bénévoles des organismes communautaires d'aide alimentaire.
- Soutenues par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, les Alliances pour la solidarité sont par ailleurs susceptibles d'appuyer à travers tout le Québec des projets en sécurité alimentaire. Les données pour 2022-2023 ne sont toutefois pas encore disponibles.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

COLLABORATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

VALIDATION :

DATE : 31 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-48

Titre :

Parmi tout le financement offert par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), pour les cinq dernières années, indiquer la proportion destinée à des organismes LGBT

Exposé et statistiques :

- Parmi les 344 organismes financés à la mission globale en 2022-2023 par le volet *Promotion des droits* du *Programme de soutien financier aux orientations gouvernementales en action communautaire et en action bénévole*, 7 organismes sont dédiés à la promotion des droits des personnes LGBT.
- Les données financières, en date du 28 février 2023, ne permettent pas d'établir de manière représentative la proportion du financement accordé à ces sept organismes par rapport au montant total accordé dans le cadre de ce volet.

SOURCE : Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

COLLABORATION : Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire

VALIDATION :

DATE : 4 avril 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-98 (transférée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration)

Titre :

Ventilation annuelle pour les 4 dernières années du nombre de demandeurs d'asile ayant fait une demande d'aide financière de dernier recours et combien de ces demandes ont été acceptées. Ventiler les demandes de façon régionale.

Exposé et statistiques :

1 ^{er} avril 2022 au 31 janvier 2023		
Région	Demandes déposées	Demandes acceptées
Bas St-Laurent	7	6
Saguenay-Lac-St-Jean	7	6
Capitale-Nationale	431	377
Mauricie	69	64
Estrie	248	229
Montréal	24 076	23 018
Outaouais	314	270
Abitibi-Témiscamingue	6	1
Côte-Nord	6	6
Nord-du-Québec	0	0
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	1	1
Chaudière-Appalaches	114	95
Laval	972	881
Lanaudière	355	342
Laurentides	278	248
Montréal	1 525	1 387
Centre-du-Québec	272	265
Région inconnue	104	75
Total	28 785	27 271

SOURCE : Secteur des services à la clientèle

COLLABORATION : Direction de l'analyse et de l'information de gestion

VALIDATION:

DATE : 2023-04-06

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-27 (transférée par le volet Emploi)

Titre :

Fournir copie de tout document, note, rapport, mémo, état de situation, concernant le revenu minimum garanti depuis le 1^{er} avril 2022.

Exposé et statistiques :

- Aucun document n'a été produit depuis le 1^{er} avril 2022.

SOURCE : Direction de la recherche (DGGAP)

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 13 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-42 (transférée par le volet Emploi)

Titre :

Actions posées depuis le 1^{er} avril 2022 sur la mise en place du revenu minimum garanti

Exposé et statistiques :

Aucune action n'a été posée depuis le 1^{er} avril 2022 sur la mise en place du revenu minimum garanti.

SOURCE : Direction de la recherche (DGGAP)

COLLABORATION : SSSAP-DPLPAC

VALIDATION:

DATE : 13 mars 2022

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-49 (transférée par le volet Emploi)

Titre :

Concernant l'écart des prestations de solidarité sociale pour les personnes handicapées hébergées en ressource intermédiaire comparativement à un milieu familial :

- a) échanges;
- b) analyses;
- c) études.

Exposé et statistiques :

Les prestations de solidarité sociale pour les personnes handicapées hébergées en ressource intermédiaire et en milieu familial sont les mêmes.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 13 mars 2023

ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

RP-50 (transférée par le volet Emploi)

Titre :

État de situation de l'avancement des travaux concernant l'engagement de retirer les pensions alimentaires du calcul de l'aide sociale et de l'aide aux études.

Exposé et statistiques :

L'exclusion de 350 \$ par mois par enfant des pensions alimentaires (PAL) aux fins du calcul des prestations d'assistance sociale a été en vigueur du 1^{er} octobre 2019 au 31 mars 2023.

Le gouvernement du Québec a annoncé, dans le Plan budgétaire 2022-2023, le rehaussement de l'exclusion des PAL pour enfants dans différents programmes gouvernementaux afin d'aider les familles à faible revenu avec enfants.

L'exclusion des PAL pour enfants utilisée aux fins du calcul de la prestation mensuelle des programmes d'assistance sociale est ainsi passée de 350 \$ à 500 \$ par mois par enfant à charge depuis le 1^{er} avril 2023.

L'exclusion complète des revenus de PAL pour enfants aux programmes d'assistance sociale fait l'objet d'analyse.

SOURCE : Direction des politiques d'assistance sociale

COLLABORATION :

VALIDATION:

DATE : 7 mars 2023